

ROB

Rapport d'orientation budgétaire

2019



Avec l'approbation de la stratégie «Vaucluse 2025-2040» le 22 septembre 2017, le Conseil départemental a défini sa vision du territoire à l'échéance 2040 et sa feuille de route pour y contribuer à l'échéance 2025. «Vaucluse 2025-2040» constitue également le cadre de référence de la collectivité pour moderniser son action publique.

La stratégie départementale s'articule autour de quatre axes :

✓ **Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse :**

l'objectif est de renforcer les capacités productives du Vaucluse, en veillant à leur ancrage dans la proximité, en harmonie avec l'écosystème naturel.

Il s'agira également de privilégier un modèle économique valorisant les complémentarités entre les territoires urbains et ruraux et le soutien à la dynamique métropolitaine.

Pour cela, le Conseil départemental accompagnera les initiatives et les projets autour de deux vecteurs d'excellence :

la naturalité d'une part, la culture et l'économie créative d'autre part.

En lien avec les Opérations d'Intérêt Régional (OIR) déployées par la Région dans le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), le Vaucluse sera également très concerné par les OIR « logistique et mobilités durables » et « e-santé - silver économie ».

✓ **Soutenir la structuration de territoires de proximité :**

le Conseil départemental de Vaucluse souhaite accompagner la structuration des territoires, dans un objectif d'attractivité résidentielle et économique, de qualité de vie, de cohésion sociale et de proximité des services, mais aussi de préservation des richesses et des ressources naturelles.

Cela se traduira par l'accompagnement de la nécessaire montée en puissance des intercommunalités, via notamment les démarches de développement local et le renforcement des capacités locales d'ingénierie.

✓ **Contribuer à une société plus inclusive et solidaire :**

le Conseil départemental, chef de file en matière d'autonomie des personnes et d'action sociale, vise un accompagnement global et innovant des différents publics en précarité. Il permet le renforcement des capacités et de l'autonomie des personnes par une approche intégrée dans leurs parcours de vie et intégrant l'accès à l'environnement professionnel, social, culturel et sportif.



La mise en œuvre de ces grands objectifs supposera une action concertée de la part des différents partenaires.

✓ **Refonder une gouvernance partenariale :**

la loi NOTRe induit une recomposition autour du binôme Région – Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), dont le Département reste l'interlocuteur privilégié au titre de son rôle de chef de file des solidarités territoriales.

Celui-ci doit donc jouer le rôle d'interface entre la Région et le bloc communal, pour accompagner la structuration et la montée en compétence des EPCI.

Dans ce contexte, le Département veillera à accompagner la structuration d'un territoire d'interface, en soutenant les démarches métropolitaines.

Il s'assurera de la complémentarité et de la solidarité entre les territoires urbains et ruraux, en portant la vision d'un territoire d'interface et de contact, aux enjeux inter-régionaux et interdépartementaux, opérant comme un espace de rencontre entre les Départements et les Régions.

Afin de traduire opérationnellement cette stratégie, le Département a défini et mis en place le dispositif de suivi-animation visant à :

- favoriser l'appropriation de la stratégie par tous les agents du Département : par ce biais, chacun établira le lien entre son action quotidienne et la manière dont elle contribue à la feuille de route départementale ;

- se doter d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre : l'année 2018 a permis d'engager la collecte des indicateurs de suivi opportuns. L'année 2019 permettra la finalisation de cette collecte et la mise en place du tableau de bord nécessaire au suivi de la mise en œuvre de la stratégie Vaucluse 2025-2040 ;

- mettre en place un dispositif de veille prospective : celui-ci vise à identifier de manière partenariale notamment avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), les grands indicateurs de territoire à suivre pour éclairer les objectifs de la stratégie Vaucluse 2025-2040, et à les observer dans la durée.

Il devra permettre d'objectiver les évolutions territoriales et sociétales du Vaucluse déjà connues et de repérer les signaux faibles, porteurs d'améliorations ou de menaces pour le territoire.

Pour être à la hauteur de ses ambitions, la collectivité met en tout en œuvre pour optimiser l'utilisation de l'ensemble de ses ressources dans un environnement contraint.



SOMMAIRE

① Les finances et le budget

- Une économie sous influence
- La France en profonde mutation
- Une action concertée en vue de réduire le déficit public
- Le baromètre financier 2017 des départements
- La santé du Vaucluse fin 2017 : Amélioration confirmée
- Appréhender l'avenir : Un exercice d'équilibriste
- Budget 2019

② Des moyens engagés dans une volonté de gestion exemplaire

- Une exemplarité dans son fonctionnement
- Evolution pluriannuelle des dépenses de personnel (chapitre 012) au BP en euros
- Déployer les outils et méthodes pour une exemplarité pérenne
- Exemplaire dans son fonctionnement

③ Des politiques de solidarité

- L'action sociale et le développement social de proximité
- La politique publique de l'autonomie à l'égard des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- La prévention et la protection de l'enfance et de la famille

④ Des politiques de développement ambitieuses

- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse
- Soutenir la structuration des territoires de proximité
- Contribuer à une société plus inclusive et solidaire
- Refonder une gouvernance partenariale

⑤ Des politiques d'aménagement cohérentes

- Garantir la qualité du réseau routier
- Favoriser le déplacement des personnes et les nouvelles mobilités
- Permettre aux collégiens de travailler dans les meilleures conditions matérielles
- Gérer et moderniser le patrimoine bâti du Département
- Se préparer à la gestion des risques



1

Les finances et le budget

UNE ÉCONOMIE MONDIALE SOUS INFLUENCE

Depuis deux ans, les relations entre les Etats Unis et les principales puissances se sont dégradées. Malgré l'apaisement récent avec la Corée du Nord, la première puissance mondiale s'inscrit très souvent dans le registre des sanctions commerciales notamment avec la Russie, la Chine, l'Iran ou même l'Europe.

Dans ce contexte géopolitique toujours tendu, la confiance fait ainsi défaut pour que l'économie mondiale connaisse une croissance pérenne et partagée.

L'Europe subit par conséquent le ralentissement de la croissance économique et doit, dans le même temps, accompagner chaque Etat membre au redressement de ses finances publiques dans l'objectif de préserver l'unité économique et politique.

L'Europe a payé un lourd tribut pour maintenir la Grèce au sein de la zone euro. Elle reste toujours en discussion avec la Grande Bretagne pour une sortie « par le haut » dans le cadre du Brexit, dont les conditions financières ne sont toujours pas arrêtées.

Enfin, l'Europe doit également faire face à une crise migratoire sans précédent, dont les impacts politiques, économiques et sociaux pour les Etats d'accueil sont loin d'être maîtrisés.

LA FRANCE EN PROFONDE MUTATION

Le coup de frein à la croissance

Alors qu'une embellie était observée à l'été 2017, les économistes revoient à la baisse les prévisions de croissance pour 2018 et 2019, suite au ralentissement marqué du premier semestre 2018 et de la baisse de confiance des ménages français quant à l'évolution de leur pouvoir d'achat.

La croissance économique, initialement attendue à 2 % en 2018 et 1,9 % en 2019, atteindrait, dans le meilleur des cas, 1,7 % l'an pour les deux ans à venir.

L'inflation s'établit, en juillet 2018, à 2,3 %, au plus haut depuis six ans et légèrement supérieure à celle de la zone Euro (2,1 %). En janvier dernier, l'inflation ne s'élevait qu'à 1,3 %.

La barre des 2 % a été franchie en mai et, depuis, la hausse des prix s'est accentuée.

Ce retour de l'inflation, est essentiellement dû à la forte hausse des prix du pétrole. Le baril de Brent a bondi de plus de 40 % sur un an. Les taxes sur les carburants instaurées en début d'année se sont, en outre, ajoutées à la hausse du prix du baril.

Ce regain d'inflation rogne le pouvoir d'achat des ménages. Le salaire moyen devrait progresser de 2,1% en 2018 mais ce gain sera annulé par le niveau actuel des prix.

L'inflation grignote les salaires...

ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION, EN %

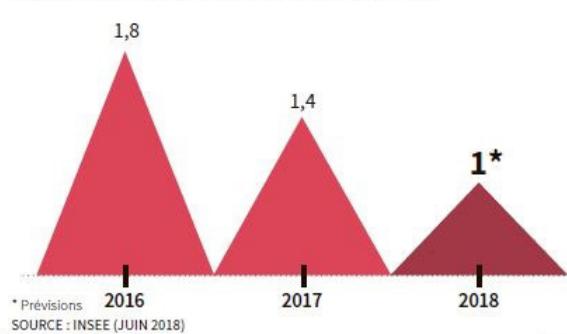


TAUX DE CROISSANCE DU SALAIRE MOYEN PAR TÊTE, EN %

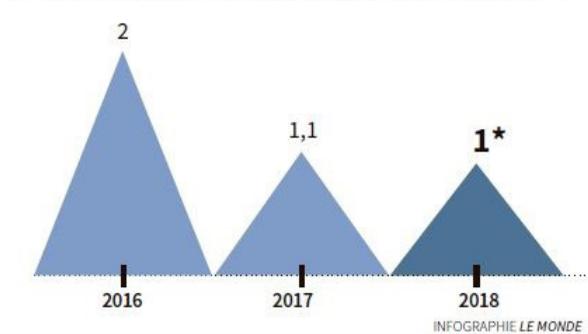


... ce qui rogne le pouvoir d'achat et pèse sur la consommation

ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES, EN %



ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES, EN %



Traduction du ralentissement de la croissance et de la baisse de confiance, l'investissement des ménages dans le logement est au point mort en 2018, après une progression de 5,6 % en 2017, et ce, malgré des taux d'intérêt toujours très bas. L'épargne déposée sur les livrets A, ou apparentés, rémunérée à 0,75 % l'an, devrait être moins prisée et se traduire par une baisse du volume des dépôts.

Les créations d'entreprises connaissent un net infléchissement mi 2018. La baisse des emplois créés freine la réduction du taux de chômage, toujours voisin de 9 %.

Le casse-tête budgétaire

Pour 2019, les priorités du gouvernement restent l'éducation nationale, la défense et la sécurité, ainsi que le développement durable.

Malgré une croissance moins forte que prévue, le gouvernement entend bien poursuivre les réformes engagées à un rythme très soutenu depuis mai 2017. Il ne devrait y avoir «ni changement de rythme et encore moins d'infléchissement».

Depuis mai 2017, le gouvernement a entrepris des réformes de fond sur un très grand nombre de sujets aussi structurants que clivants pour notre société et nos institutions, réformes pour lesquelles, il est encore trop tôt pour en mesurer les effets directs ou induits. Le résultat des réformes déjà engagées n'est pas encore très visible sur la dynamique économique et les effets collatéraux sont encore mal connus.

Un train de réformes

Aux réformes déjà engagées, le gouvernement va ajouter dès cet automne de nouvelles réflexions sur de nombreux sujets.

Les coups partis

Des réformes déjà engagées devraient voir leur mise en application effective dans les mois à venir : prélèvement à la source, exonération progressive de la taxe d'habitation notamment, pour citer celles qui suscitent de nombreux débats au sein de la sphère publique locale.

Mis en œuvre au 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source ne manque pas de susciter des inquiétudes tant pour la charge non compensée de collecteur transférée aux employeurs publics ou privés, que pour le risque de voir la consommation stagner ou se réduire.

La suppression progressive de la taxe d'habitation est passée d'une promesse de campagne à une réalité.

Le gouvernement espérait une croissance forte lui permettant de financer les réformes (par exemple l'annonce de la reprise partielle de la dette de la SNCF) tout en réduisant le déficit public. Dans la perspective de moindres recettes budgétaires, la tâche visant à réduire le déficit sans casser la croissance risque de se compliquer.

Avec moins de recettes, l'Etat peut choisir de serrer encore la vis au niveau des dépenses publiques, au risque de gripper un peu plus l'investissement et la consommation et voir se dégrader la situation de l'emploi. Il peut, à l'opposé, accepter que le déficit du budget soit, temporairement, au-delà de l'objectif cible de 2,3 % fixé alors que les hypothèses de croissance étaient plus favorables.

Par le jeu des exonérations et autres dégrèvements, l'Etat a toujours été le principal contribuable des collectivités. Il doit désormais trouver une solution de substitution pour combler le manque à gagner consécutif à la suppression programmée de la taxe d'habitation. Chargés du «Rapport sur la refonte de la fiscalité locale», Alain Richard et Dominique Bur ne proposent pas d'impôt nouveau pour compenser cette disparition. Ils préconisent l'affectation de l'ensemble de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal ou aux seules communes. Une part d'impôts d'Etat comme la Contribution Sociale Généralisée (CSG) ou la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) servirait alors de compensation aux collectivités perdant la taxe foncière. Les Départements se trouveraient ainsi totalement dépourvus du pouvoir de voter un taux de fiscalité directe locale, de quoi alimenter, à nouveau, le débat sur l'autonomie fiscale et financière des collectivités.

Plus largement, se pose la réflexion du système de financement du secteur public local dans son ensemble.

Considérant en effet que les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont inadaptés au financement des compétences sociales des Départements, la mission « Bur-Richard » propose également de redonner à l'Etat le pouvoir de prélever ces recettes, par nature volatiles et inégalement réparties sur le territoire national, pour en faire un outil de péréquation.

Les réformes à venir

Parmi les réformes annoncées, plusieurs d'entre elles méritent d'être rappelées, notamment celles :

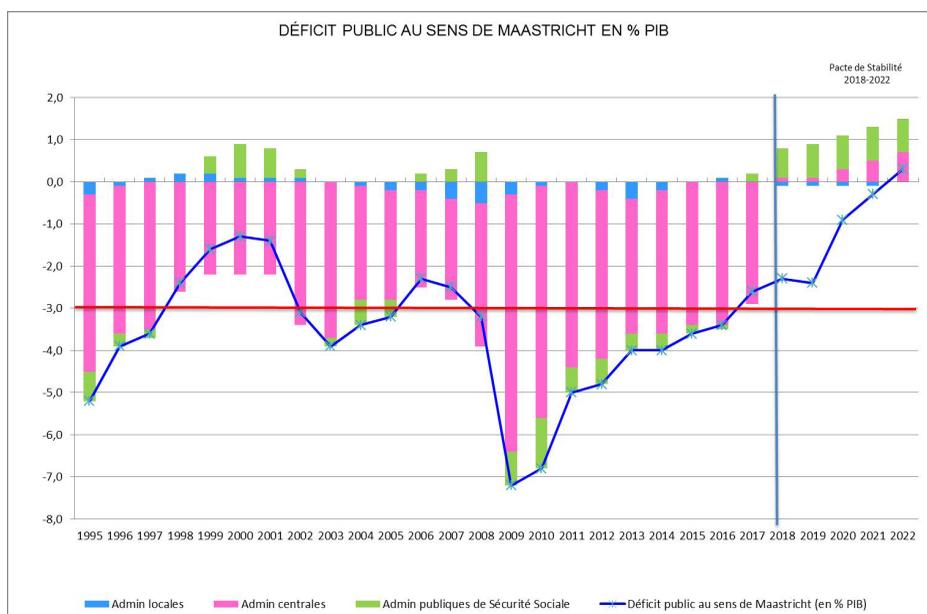
- des retraites (uniformisation des régimes)
- du système de santé au travail (suite du rapport Lecocq concernant en outre les indemnités journalières liées aux arrêts maladie),

- de l'assurance chômage (nouvelle convention UNEDIC sur les règles d'assurance chômage : durée et montant des indemnisations),
- des minimas sociaux,
- du plan pauvreté avec la réforme du Revenu de Solidarité Active (RSA) afin de redonner la priorité à l'insertion des bénéficiaires,
- de l'hôpital relative à la qualité des soins et à la révision du système de la tarification à l'activité.

Sur la méthode de travail, le gouvernement entend mener la plupart de ces réformes en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux.

UNE ACTION CONCERTÉE EN VUE DE RÉDUIRE LE DÉFICIT PUBLIC

Depuis le 2^{ème} choc pétrolier de 1973, la France enregistre systématiquement un déficit budgétaire et par conséquent un accroissement de la dette publique.



La loi 2018-32 du 22 janvier 2018 portant Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour la période 2018-2022 fixe la trajectoire financière en ce qui concerne la réduction des déficits et de la dette publics.

Toutes les administrations publiques étant concernées, l'Etat a proposé aux 322 collectivités territoriales les plus importantes, de s'engager par contrat dans le respect de cette trajectoire.

Ainsi, chaque collectivité signataire doit contenir la progression de ses dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2 % l'an, inflation comprise, sous peine de sanction financière, et décliner une action de désendettement.

Fin juin 2018, 121 communes, 35 EPCI, 20 métropoles, 43 Départements et 9 Régions ont contractualisé avec l'Etat.

Le Conseil départemental de Vaucluse, considérant l'engagement contractuel dans la lignée de l'action qu'il a entrepris depuis 3 ans pour se donner des marges de manœuvre, a naturellement, et après concertation avec le représentant de l'Etat, accepté d'apposer sa signature.

Le contrat signé le 28 juin 2018 est adossé à une analyse financière prospective ayant fait depuis l'objet d'une actualisation pour le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), dans le respect bien entendu des engagements pris avec l'Etat.

Le Conseil départemental de Vaucluse a accepté cet engagement républicain, tout en regrettant que le contrat proposé laisse persister des zones d'incertitudes pour les dépenses dont il n'a pas la totale maîtrise, et relevant d'une clause de revoyure avec les services de l'Etat. Par ailleurs, il est très singulier que des contrats «sur-mesure», tenant compte du volet recettes ou de la santé financière n'aient pas été proposés aux collectivités.

En effet, **le Conseil départemental de Vaucluse** connaît une situation financière dont les fondamentaux sont de bonne facture et s'améliorent depuis trois exercices. Pour autant le contrat signé avec l'Etat n'en tient pas compte. Sauf à supporter des pénalités financières, il restreint le volume des dépenses pouvant être injecté, directement ou non, par le Conseil départemental dans l'économie locale.

LE BAROMÈTRE FINANCIER 2017 DES DÉPARTEMENTS

Parmi les mesures gouvernementales, la revalorisation des rémunérations des agents avec l'augmentation du point d'indice et la mise en œuvre des « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) ainsi que la nouvelle ponction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur les recettes, ont encore grevé les marges financières des Départements et diminué leurs investissements publics.

En neutralisant le transfert de la compétence transports aux Régions, les dépenses de fonctionnement des Départements ont augmenté de 1,7 % en 2017 après + 0,1 % en 2016 et + 1,5 % en 2015.

La moindre progression, de 1,6 % en 2017, des dépenses d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) explique l'évolution contenue des dépenses d'intervention à + 0,7 % et confirme le ralentissement observé depuis 2 exercices.

Grâce notamment, à l'excellente tenue des DMTO, + 16,8% en 2017, le niveau des recettes de fonctionnement permet de dégager une épargne brute en progression de 0,5%.

En 2017, les dépenses d'investissement des Départements diminuent de 1,1 %, après une baisse de 5,7 % en 2016. La capacité de désendettement s'améliore de 0,1 année.

LA SANTÉ DU VAUCLUSE FIN 2017 : AMÉLIORATION CONFIRMÉE

Confronté, comme l'ensemble des Départements, à la disette budgétaire imposée par l'Etat, le Conseil départemental n'a pas attendu la signature d'un contrat financier pour endiguer la progression des dépenses de fonctionnement et se redonner des marges de manœuvre financière destinées, notamment, à maintenir le niveau des dépenses d'investissement.

Du compte administratif 2017, adopté par l'Assemblée départementale en juin 2018, il convient de rappeler les principaux éléments. L'exercice 2017 a été marqué par un niveau de recettes de fonctionnement identique à 2016, grâce au recours très modéré au levier fiscal et à la nouvelle bonne tenue des DMTO. Ces recettes dynamiques ont compensé la perte de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) consécutive au transfert de la compétence transports à la Région, ainsi que la nouvelle baisse de DGF.

Les charges de gestion ont enregistré une baisse de 0,9 %, les dépenses de personnel ayant progressé de 1,8 % et les dépenses de l'aide sociale de 1,1 %.

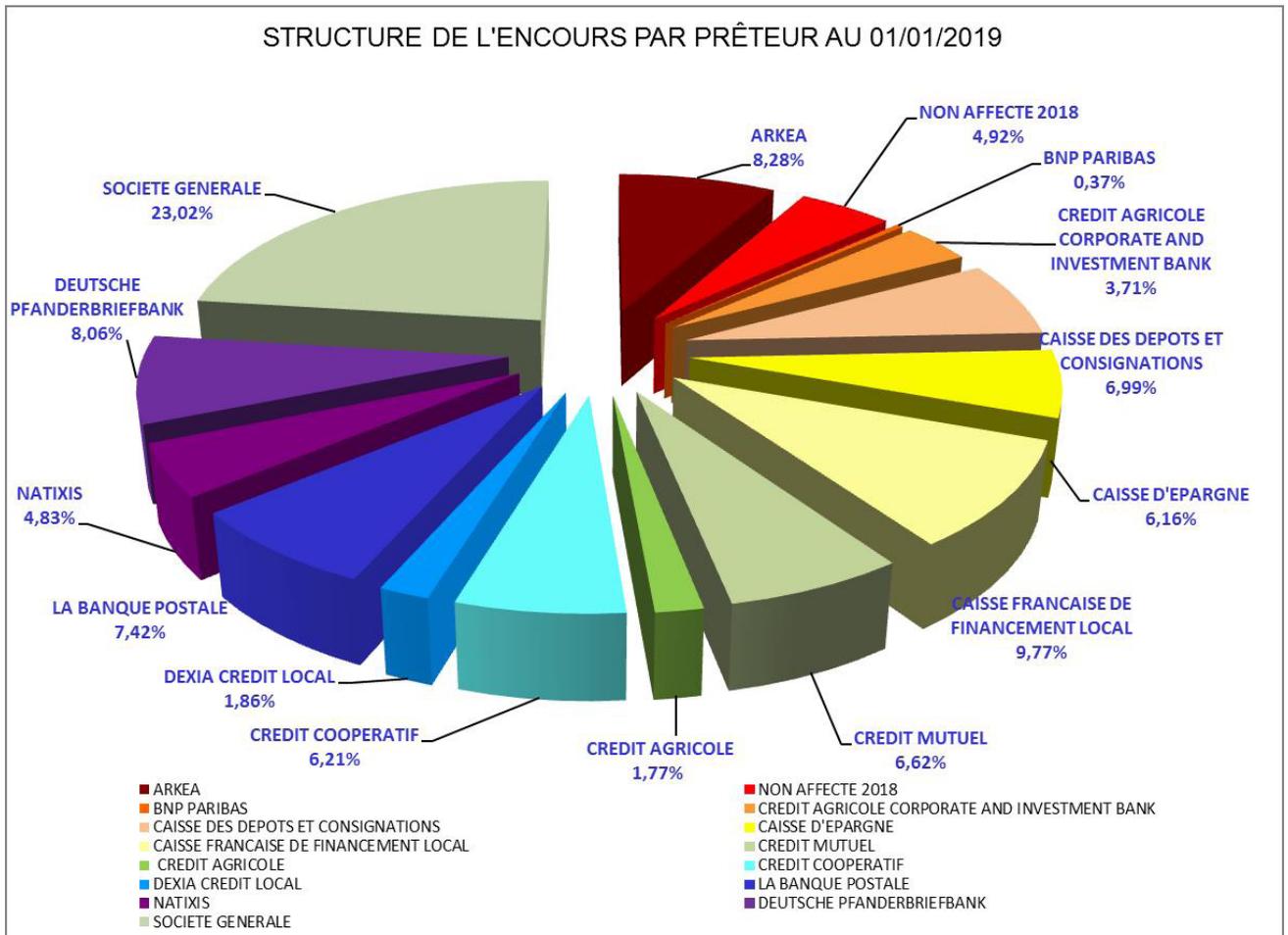
Le niveau d'épargne par habitant est supérieur à celui des Départements de taille comparable. Les trois niveaux d'épargne restent en progression et permettent au Conseil départemental de moins recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, dont le volume 2017, en hausse, s'établit à 83,6 millions d'euros, en hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice 2016.

La conjugaison d'un endettement en baisse et d'une épargne dynamisée se traduit par une nouvelle amélioration de la capacité de désendettement, qui s'établit fin 2017 à 2,8 années pour le Vaucluse contre 4,3 pour les Départements de même strate.

La dette ne comporte aucun produit structuré et tous les contrats à taux fixes ou à taux variables sont classés en 1-A (non risqués) dans la Charte Gissler. Son évolution montre une majorité de taux fixe et son profil d'extinction au 1^{er} janvier 2019 se décline comme suit :



La diversification de la dette s'établit en fonction des différentes propositions des organismes bancaires lors des consultations d'emprunts nouveaux. Ainsi d'anciens partenaires historiques ont disparu au profit de banques nouvelles sur le marché des collectivités locales.



Pour mémoire, au 31 décembre 2017, la dette affichait un taux moyen après couverture de 2,19 %, soit une diminution de plus de 12 % par rapport à l'année antérieure et malgré une légère remontée des taux.

La gestion rigoureuse des deniers publics, ainsi que l'engagement collectif dans cette recherche permanente de marge de manœuvre, permettent à notre Conseil départemental, de préparer au mieux les années à venir et d'appréhender le projet structurant «Vaucluse 2025-2040» dans les meilleures conditions possibles.

APPRÉHENDER L'AVENIR : UN EXERCICE D'ÉQUILIBRISTE

Dans ce contexte économique, politique et social fragile, se traduisant pour les collectivités par une visibilité extrêmement réduite, la prudence est de mise pour établir une étude financière prospective.

Malgré les équilibres fondamentaux rétablis depuis 3 exercices, nous devons en effet tenir compte d'un nombre croissant d'inconnues afin de préserver la santé financière du Conseil départemental, consolider ses efforts sur l'investissement local tout en respectant l'engagement financier avec l'Etat de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement.

Maitriser l'ensemble de ces forces opposées s'apparente à un numéro d'équilibriste dans son univers intranquille.

L'analyse prospective 2018-2021 repose sur les principales hypothèses suivantes :

En recettes de fonctionnement :

Les recettes de taxe foncière : évolution attendue de 2 % l'an sur la seule variation estimée des bases fiscales.

Les droits de mutation : stabilisation autour des 98 millions d'euros au vu de l'évolution du marché de l'immobilier.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) : maintenue à son niveau de 2018 en attendant les résultats financiers de la contractualisation avec l'Etat. En effet, si l'objectif de réduction du déficit public n'est pas atteint, il n'est pas exclu qu'une nouvelle ponction sur la DGF soit effectuée.

En dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général baisseraient de 1,2 % en 2019 puis se stabiliseraient en 2020 et 2021.

Les charges de personnel connaîtraient une progression de 1,2 % en 2019 (PPCR, notamment avec le passage des assistants socio-éducatifs de catégorie B à A) puis évolueraient de 0,8 % pour les années 2020 et 2021.

Les dépenses de l'aide sociale, hors allocation du RSA : progression de 1,7 % en 2019 (régularisation insertion 2018 de - 2 M€) puis 1,2 % sur les années suivantes.

Les subventions : baisse prévisionnelle de 2 % l'an et stabilisation en 2021.

En recettes d'investissement :

Ces recettes : augmentation forte sur la période du fait de la participation de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des EPCI aux investissements du Très Haut Débit (THD).

Les services du Conseil départemental accentueront la recherche de financements auprès de l'ensemble de nos partenaires et co-financeurs de nos projets afin de réduire au maximum le recours à l'emprunt et contenir le niveau d'endettement du Conseil départemental.

En dépenses d'investissement :

Le Conseil départemental souhaite prolonger son effort dans les prochaines années tant sur les investissements directs que pour les subventions d'équipement versées au bloc communal.

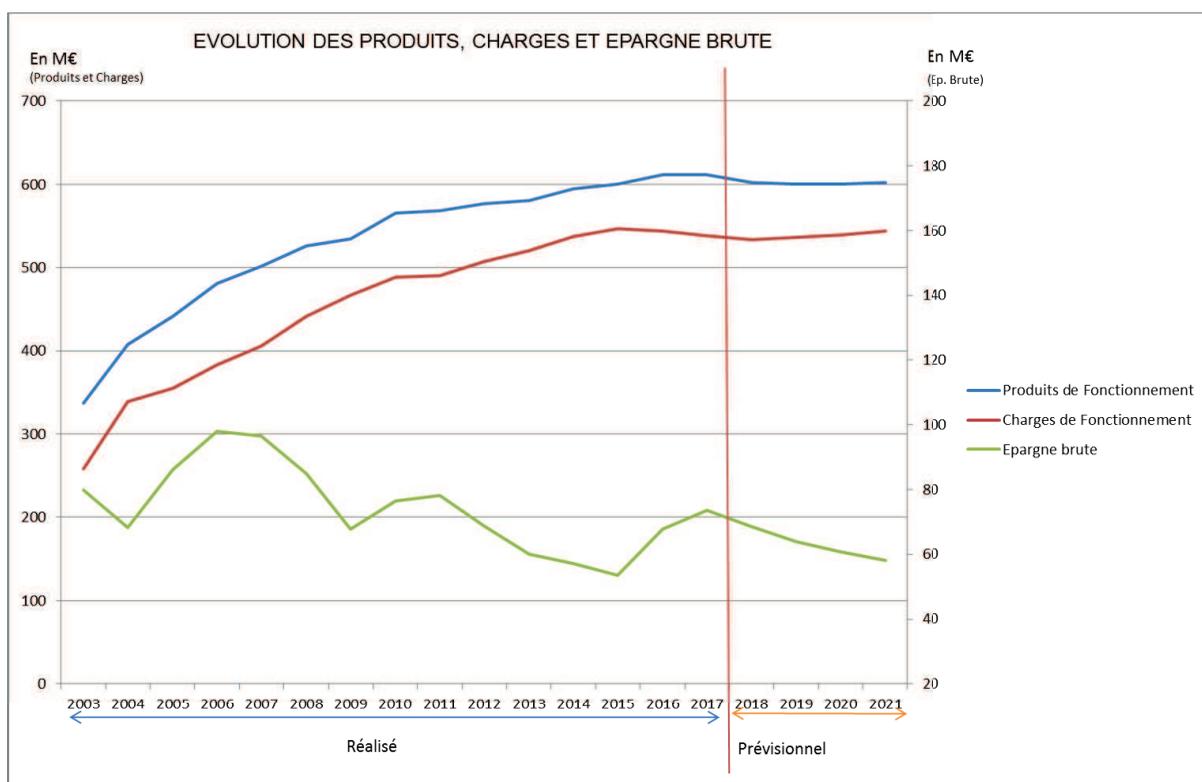
Le volume annuel des dépenses d'investissement réalisées devrait croître de 3 millions d'euros dès l'exercice 2019 pour atteindre, a minima, 88 millions d'euros par an sur la période.

Cette volumétrie couvrirait l'ensemble des engagements pluriannuels d'investissement inscrits en Autorisation de Programme/ Crédit de Paiement (AP/CP) dans les différentes politiques publiques départementales et notamment la poursuite de l'installation du THD.

Les engagements pluriannuels envisagés :

Politiques publiques Millions d'euros	Reste à financer antérieur (AP - CP réalisés)	2019		2020	2021	Au-delà de 2021
		AP	CP	CP	CP	CP
Habitat	13,7	2,2	1,7	1,8	1,1	11,3
Environnement	27,5	4,8	3,3	3,1	2,9	23,0
Culture et Patrimoine	0,9	0,8	0,5	0,6	0,3	0,3
Collèges	2,1	1,7	1,8	0,8	0,5	0,7
Transports	2,1	0,0	0,5	0,4	0,3	0,9
Aménagement et Développement du Territoire	92,5	51,2	31,5	48,7	24,1	39,4
Routes	146,4	56,2	41,2	32,7	30,4	98,3
Protection civile	0,5	6,3	2,4	2,4	2,0	0,0
Personnes âgées	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0
Patrimoine Bâti	83,5	44,2	18,2	11,6	15,5	82,4
TOTAL	369,2	167,8	101,5	102,1	77,2	256,2

Des hypothèses retenues, il ressort l'évolution suivante :

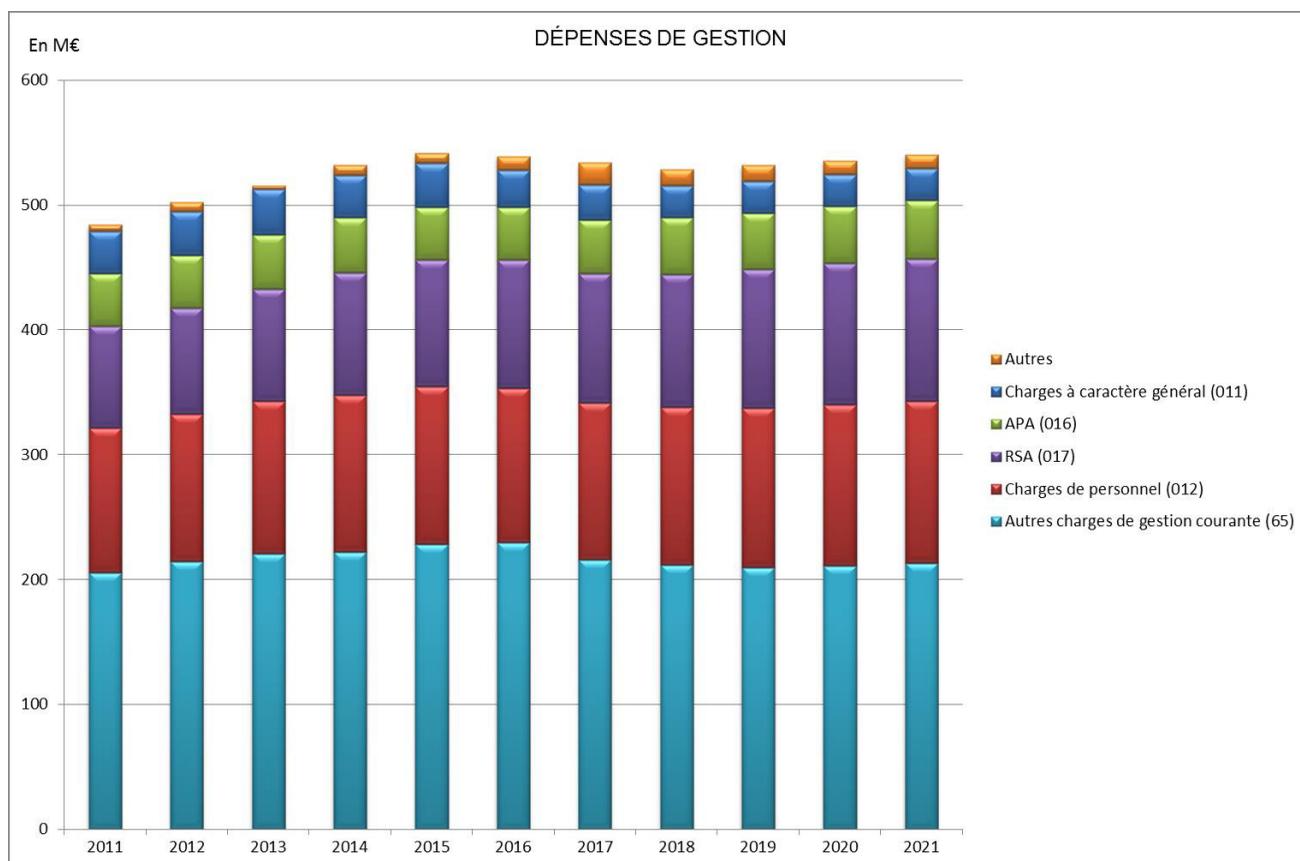


Après une forte baisse des recettes et des dépenses en 2018 due au transfert de la compétence «Transports» à la Région, les ressources du Conseil départemental en section de fonctionnement se stabilisent autour de 600 millions d'euros et les dépenses progressent légèrement mais suffisamment pour que le niveau d'épargne se réduise de près de 15 millions d'euros sur la période 2017-2021.

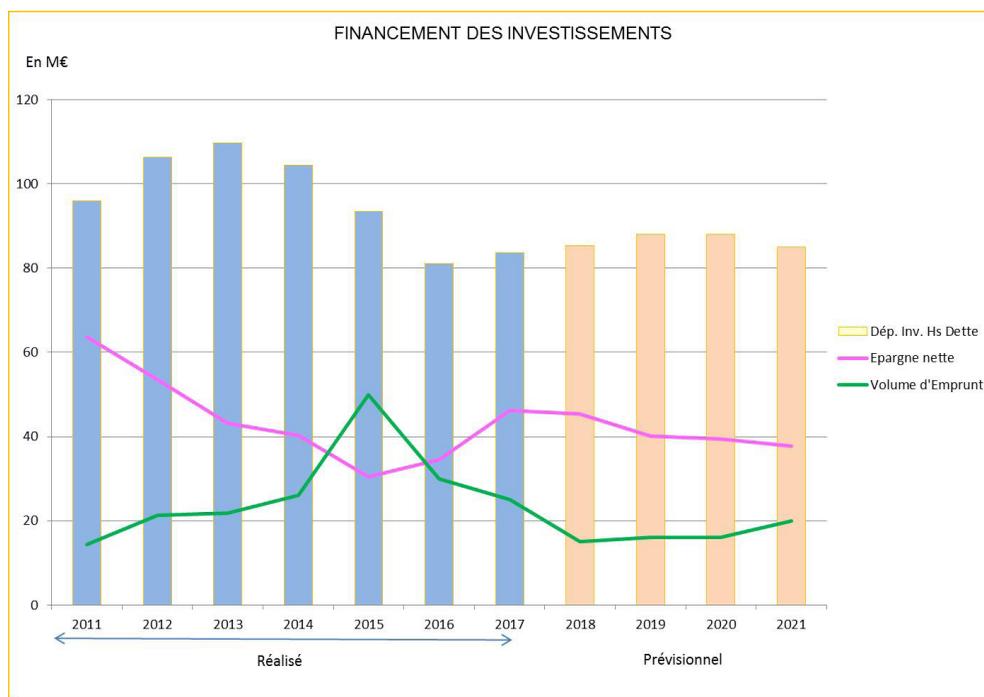
Cette prospective tient compte des contraintes budgétaires assignées dans la contractualisation avec l'Etat.

	2017	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement périmètre contrat avec Transport et retraitement AIS (millions d'euros)	520,4	521,8	532,6	537,7
Evolution		0,3%	2,1%	1,0%
Objectif contrat	520,4	526,7	533,0	539,4

La composition des dépenses de gestion resterait quasiment identique.



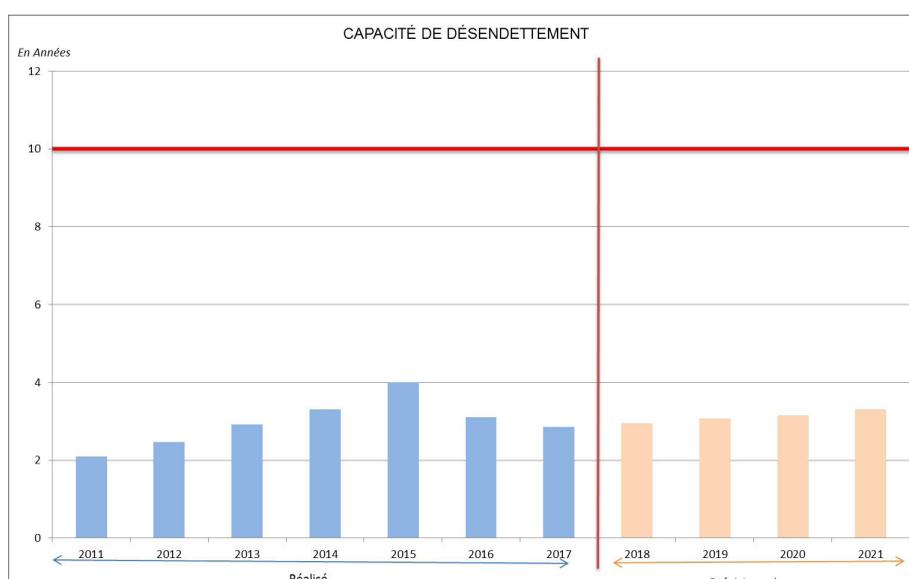
Le financement des investissements se présenterait comme suit :



Le niveau des investissements directs ou sous forme de subventions d'équipement serait légèrement supérieur à 2017 suite aux travaux pour l'installation du THD.

Dans le cadre de la réduction du déficit public de la France, l'Etat nous demande un effort en matière d'endettement. Etant donné la volonté du Conseil départemental de Vaucluse de maintenir à un niveau important ses investissements, une partie du financement de ses équipements sur la période 2018-2021 se ferait à l'aide de ses réserves (excédents cumulés des exercices antérieurs). Cela permettra de moins faire appel à l'emprunt et de maîtriser ainsi l'encours de la dette.

La capacité de désendettement serait préservée.

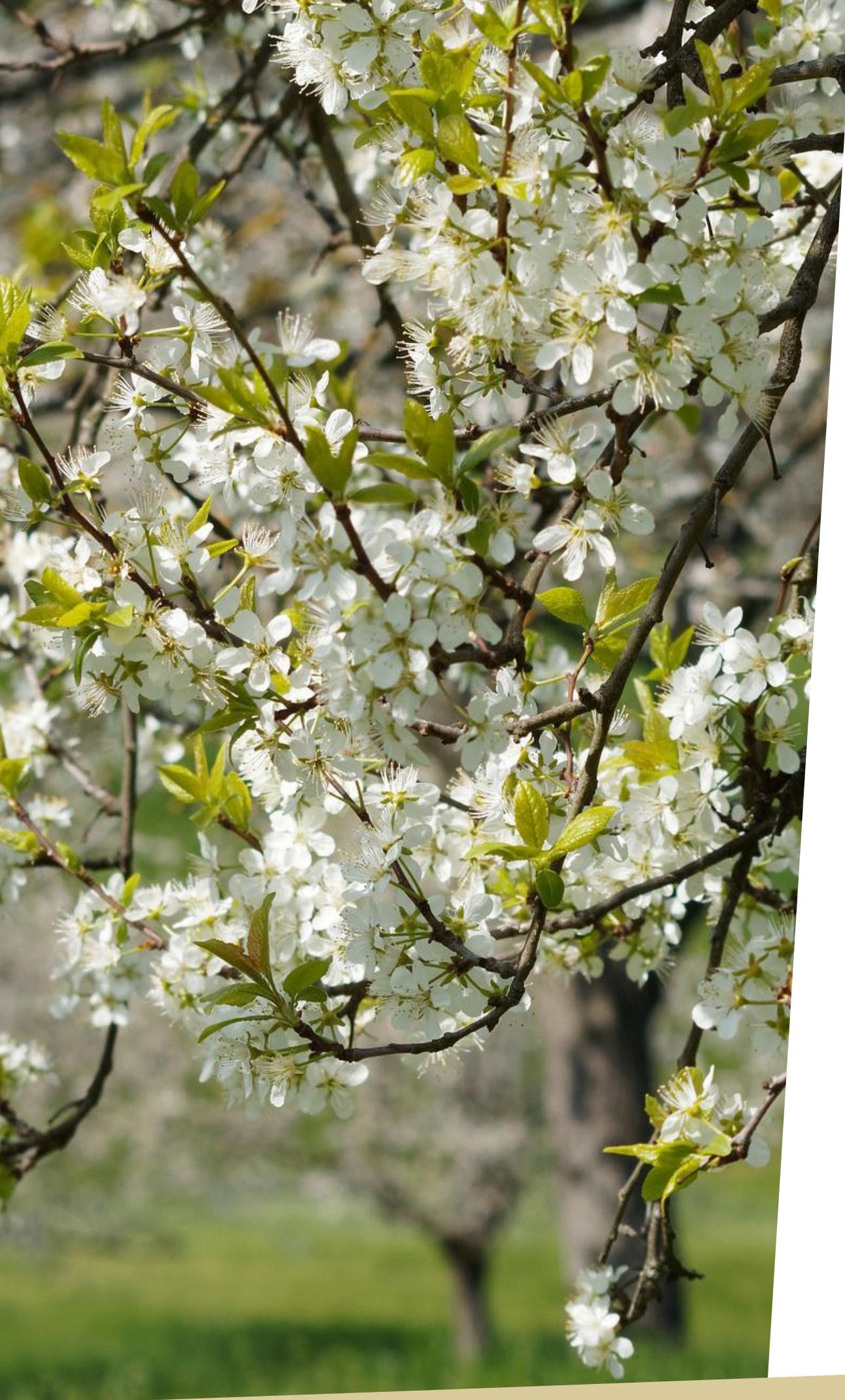


Grâce à l'effort consenti par le Conseil départemental pour contenir son encours de dette en puisant dans ses réserves pour financer ses investissements, sa capacité de désendettement sur la période 2018-2021 est maintenue à un niveau nettement inférieur au seuil d'alerte de 10 ans fixé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

BUDGET 2019

Selon les hypothèses ci-dessus évoquées, le budget primitif 2019 se présenterait synthétiquement de la façon suivante à périmètre constant.

En M€	BP 2018	Prévisions BP 2019	% Evolution
Recettes de fonctionnement	582,2	598,4	2,8
- Dont fiscalité directe	164,3	168,8	2,5
- Dont fiscalité indirecte	240,7	252,7	5,0
- Dont dotations et participations	150,7	151,4	0,5
Autres recettes	26,5	25,5	-3,8
Recettes d'équipement	23,1	31,8	37,7
- Dont FCTVA	9,3	9,5	2,2
- Dont subventions d'investissement	11,3	19,0	68,1
Emprunts (y compris Revolving)	63,9	51,8	
Recettes totales	669,2	682,0	1,9
En M€	BP 2018	Prévisions BP 2019	% Evolution
Dépenses de fonctionnement	534,6	541,1	1,2
Dépenses de gestion	529,7	537,0	1,4
- Dont dépenses d'aide sociale	187,0	187,2	0,1
• Dont APA	43,9	45,0	2,5
• Dont PCH	13,0	13,6	4,6
• Dont subventions politique aide sociale	2,7	2,7	0
- Dont dépenses d'insertion	104,9	108,7	-2,0
* Dont Allocations RSA	96,5	100,7	4,4
* Dont subventions politique insertion	2,6	2,3	-11,5
- Dont dépenses de personnel	127,0	128,4	1,1
- Dont subventions de fonctionnement	14,7	13,4	-8,8
- Dont cotisation au SDIS	32,8	33,2	1,2
Dépenses d'équipement	95,8	105,3	9,9
- Dont équipement direct	61,2	64,0	4,6
- Dont équipement indirect	34,5	40,6	17,7
Emprunts (y compris Revolving)	38,8	35,6	
Dépenses totales	669,2	682,0	1,9



2

**Des moyens engagés dans une
volonté de gestion exemplaire**

La LPFP 2018-2022 fixe un cadre contraignant pour les collectivités territoriales :

- encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- réduction de la dette, « nouvelle règle d'or » en matière de déficit.

De son côté, le Conseil départemental de Vaucluse n'a pas attendu la sortie de ces textes pour engager un travail de rationalisation de la dépense publique.

Aussi, la collectivité poursuivra, en 2019, sa démarche en œuvrant dans le sens d'un travail axé sur la transversalité et la concertation entre les services, afin de renforcer les synergies et les coopérations, concourir à des approches de mutualisation des moyens, favoriser et accompagner la conduite du changement.

Cette ambition s'inscrit dans le souci global d'améliorer le service rendu aux Vauclusiens et d'optimiser les coûts avec une volonté de gestion exemplaire.

UNE EXEMPLARITÉ DANS SON FONCTIONNEMENT

La vigilance sur la masse salariale

La mise en œuvre des orientations stratégiques et organisationnelles de la collectivité dans un contexte budgétaire contraint a mobilisé l'ensemble des acteurs pour une gestion des ressources humaines performante.

De nombreux leviers, tous interdépendants, sont et seront activés par la collectivité :

- une évaluation plus fine des postes avec la cartographie établie par Pôle, complétée par un tableau des emplois et des effectifs qui permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif et de pilotage de la masse salariale, en tenant compte des contraintes de droit et du principe de réalité.
- la prise en compte de la responsabilité sociale par des actions qui seront orientées sur l'organisation et la répartition du travail, la mise en place de nouveaux modes de gestion, l'automatisation de process pour accroître les gains de productivité, la lutte contre l'absentéisme.
- une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), dans une visée anticipative, qui constitue un levier indispensable pour accompagner les dynamiques de modernisation. Elle contribue au

développement des parcours professionnels adaptés aux besoins de la collectivité et des agents et valorise les dispositifs de reclassement pour un service public plus efficient.

La maîtrise budgétaire passe aussi par une responsabilisation accrue des Pôles sur l'optimisation des ressources qui leur sont affectées, par une évaluation des besoins en compétences et en savoirs.

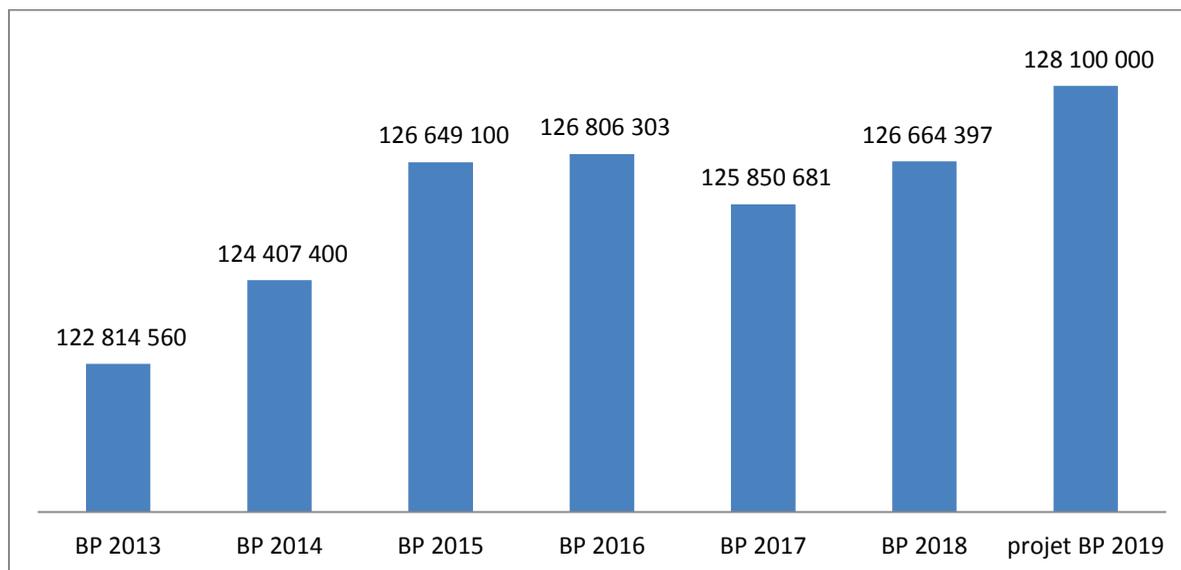
Des enveloppes budgétaires sont déterminées sur le volet des effectifs non pérennes et de la formation.

Elles pourront concerner les heures supplémentaires, les frais de déplacement.

La masse salariale inscrite au budget primitif passe de 122,9 M€ en 2015 à 126,7 M€ en 2018. Le montant prévisionnel 2019 est de 128,1 M€, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente.

La masse salariale fait l'objet d'un suivi constant, rigoureux, par des indicateurs pertinents pour affiner les analyses notamment le coût de l'absentéisme, surveiller les variables, détecter des évolutions, proposer des actions correctives.

Evolution pluriannuelle des dépenses de personnel (chapitre 012) au BP en euros



Pour 2019, la variation de la masse salariale est due principalement aux mesures réglementaires et catégorielles liées aux PPCR. Il s'agit d'un report des mesures initialement prévues pour 2018.

Evolution des rémunérations des fonctionnaires

En M€	2014	2015	2016	2017	2018 (prévisionnel)	2019 (prévisionnel)
Traitements indiciaires	52.77	54.04	53.17	54.58	54.87	57.17
NBI	0.75	0.83	1.17	1.03	1.00	1.00
Régime indemnitaire	17.31	17.43	16.54	16.46	17.20	17.67
(dont : Heures supplémentaires)	0.65	0.68	0.64	0.68	0.71	0.71

Une maîtrise des effectifs

La baisse des effectifs enclenchée depuis 2015 se poursuit.

L'adéquation des ressources humaines aux besoins des services reste un enjeu majeur de politique de Ressources Humaines (RH).

Le taux d'administration du Conseil départemental de Vaucluse est de 4 agents équivalent temps plein pour 1000 habitants.

Le Conseil départemental a adapté et organisé sur les territoires les services de proximité efficients pour répondre aux besoins des usagers vauclusiens.

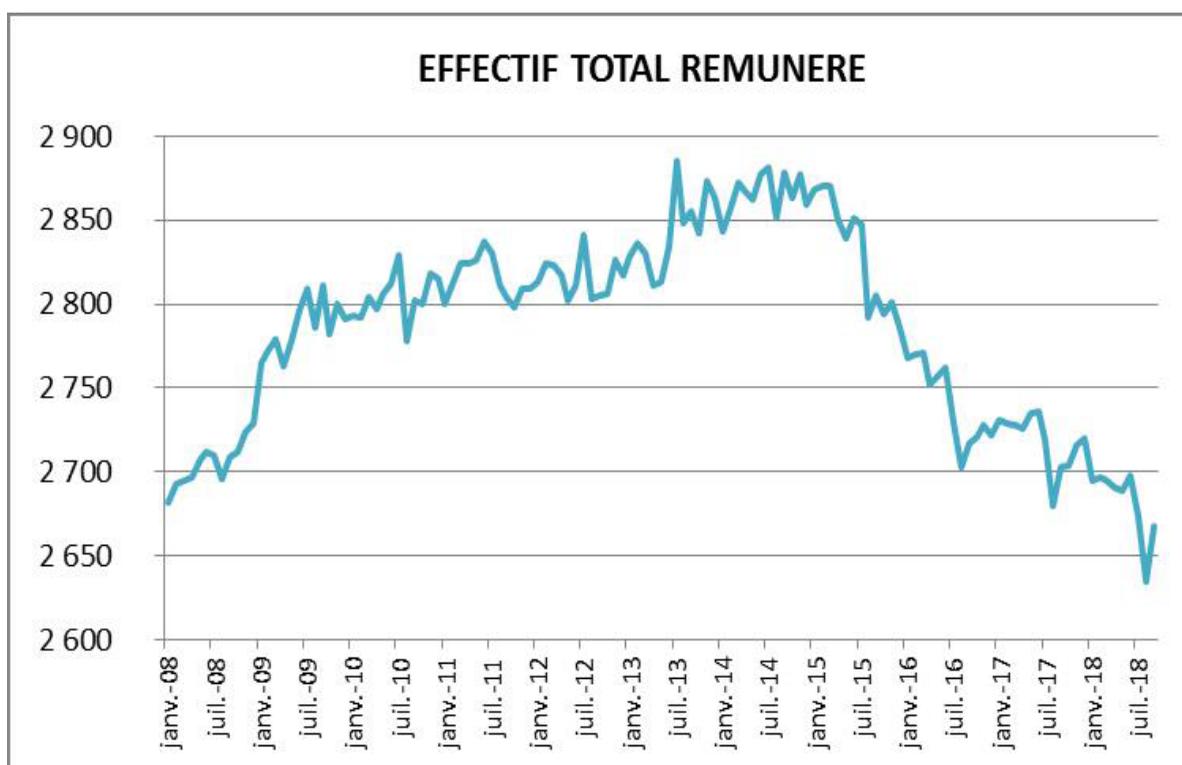
Structure des effectifs par statut

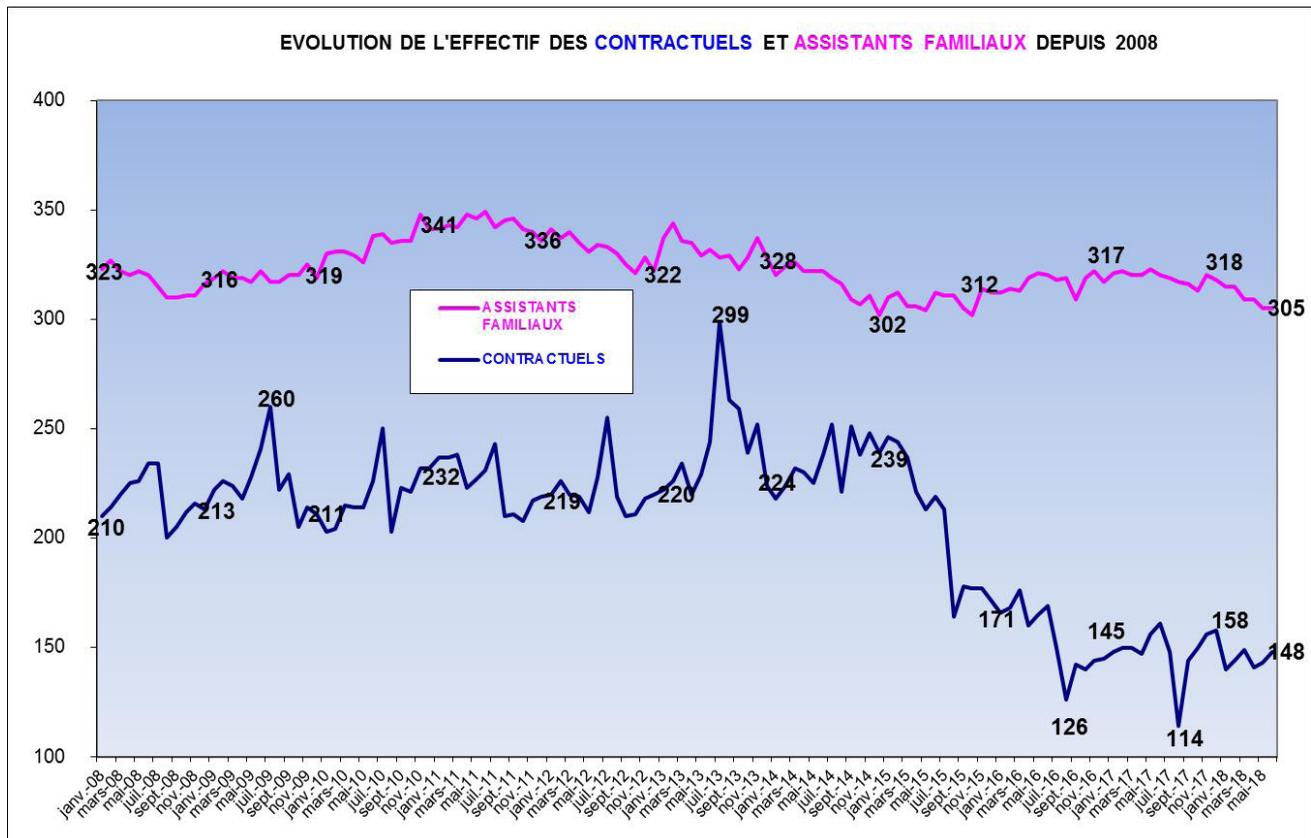
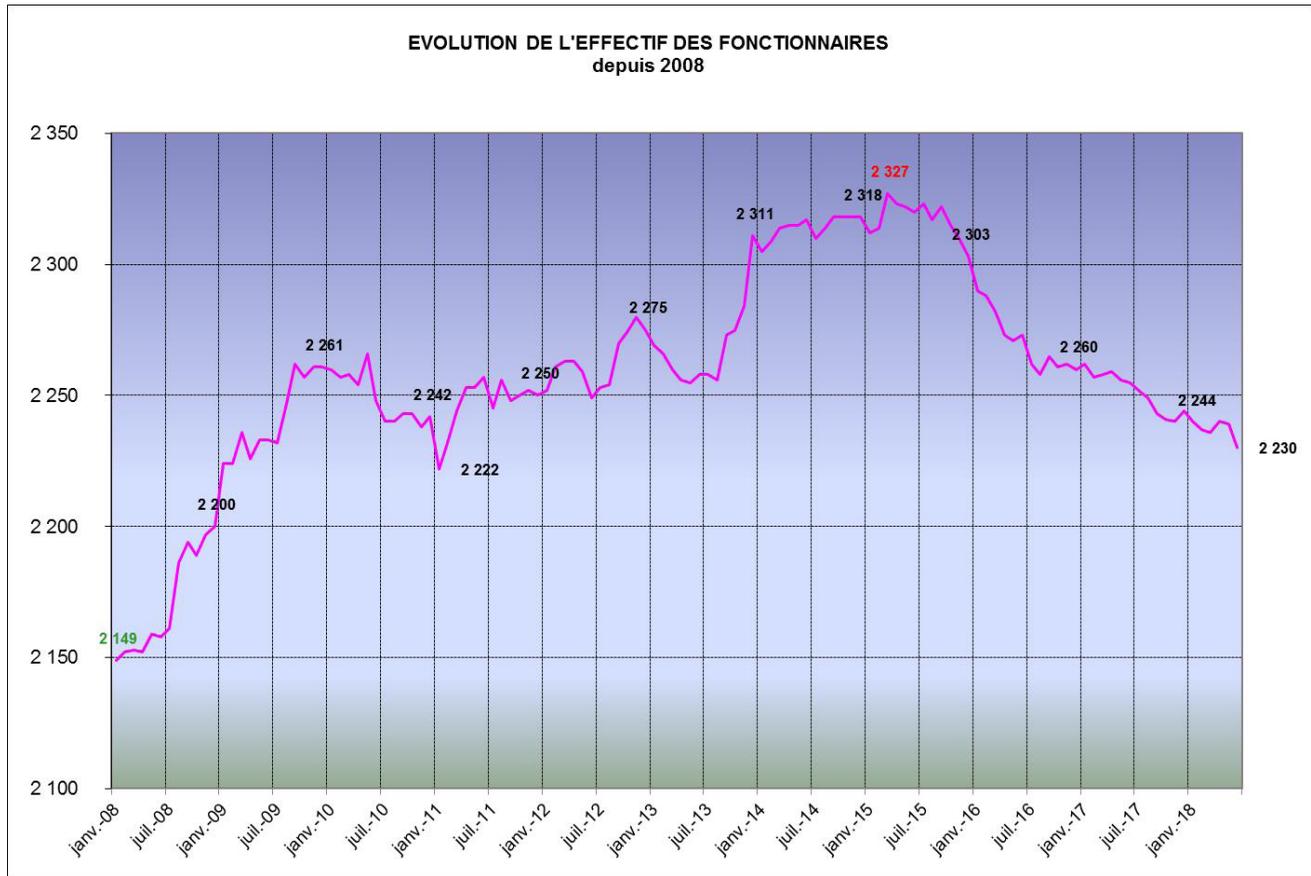
Au 31 décembre 2017, les effectifs du Conseil départemental de Vaucluse s'élevaient à 2 720 agents, tous statuts confondus.

Étaient ainsi recensés :

- 2 337 agents affectés sur des emplois permanents, dont 2 244 titulaires ou stagiaires et 93 contractuels.
- 383 agents affectés sur des emplois non permanents, dont 318 assistants familiaux.

Au 30 juin 2018, l'effectif total rémunéré était de 2 698 agents, dont 2 316 emplois permanents et 382 non permanents (dont 307 assistants familiaux), soit une diminution globale de 0,8 % en 6 mois.





Il convient de noter que le nombre de départs à la retraite par année amorce en 2018 une évolution malgré un recul de l'âge de départ en raison des mécanismes de décote appliqués au montant de la pension.

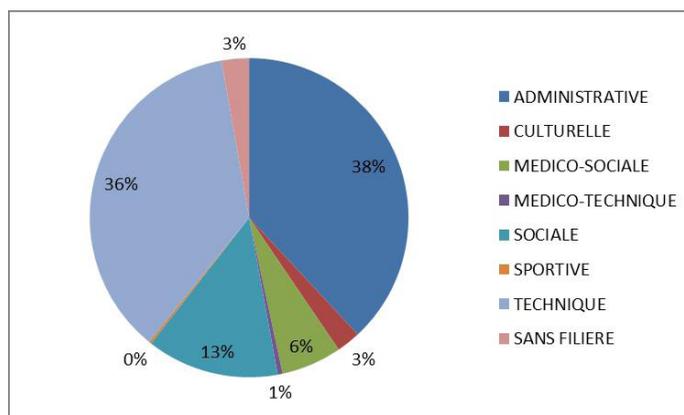
NOMBRE ANNUEL DE DEPARTS A LA RETRAITE					
2014	2015	2016	2017	PREVISION 2018	MOYENNE sur 5 ans
51	71	65	59	74	64

Structure des effectifs par catégorie

Depuis 2015, la répartition des titulaires par catégorie est quasiment stable.

	EFFECTIFS AU 31/12						EFFECTIFS AU 30/06/2018	
	2015		2016		2017			
TITULAIRES ET STAGIAIRES	2 303	100%	2 263	100%	2 244	100%	2 230	100%
A	460	20,0%	460	20,3%	456	20,3%	453	20,3%
B	667	29,0%	655	28,9%	653	29,1%	649	29,1%
C	1 176	51,1%	1 148	50,7%	1 135	50,6%	1 128	50,6%

Structure des effectifs par filière



Les filières administrative et technique sont les plus représentées avec respectivement 38 % et 36 % des effectifs, suivies de la filière sociale (13 %).

L'âge des agents

Le vieillissement des agents territoriaux s'accroît d'année en année.

- L'âge moyen des agents était de 48,9 ans en 2017, il est de 49,8 ans en 2018.
- 891 agents, représentant 34,4 % des effectifs, sont âgés de 55 ans et plus.

Une réflexion sur le transfert des savoirs, l'organisation du travail dans sa globalité est engagée pour anticiper les évolutions sociales et organisationnelles à venir.

Le télétravail

Une démarche volontariste en faveur d'une contribution au développement durable et d'une bonne articulation entre la vie privée et la vie professionnelle.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans son service d'affectation sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information. Le télétravail est une démarche volontaire et réversible.

La mise en place du télétravail est associée aux objectifs suivants :

- l'amélioration, la diminution des risques et des coûts de déplacements domicile/travail ainsi que la préservation de l'environnement,
- une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle,
- une plus grande satisfaction au travail en gagnant en responsabilité et en autonomie, tout en assurant efficacité, qualité et continuité du service public,
- le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap, d'agents ayant des contraintes d'éloignement, de mobilité.

Le télétravail vise également la recherche de l'amélioration des conditions de travail et de bien-être au travail, en veillant à prévenir le risque d'isolement du télétravailleur.

Une expérimentation sera conduite sur l'année 2019 sur un service cible. Il s'agira ensuite d'étudier quelles sont les activités éligibles.

Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. En tant qu'employeur public, la collectivité devient collecteur de l'impôt sur le revenu. Il s'agira de récupérer les

taux personnalisés des agents territoriaux au plus tard en novembre ou en décembre selon la date de liquidation de la paie. À compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à leur intégration dans le champ de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), le Conseil départemental devra déposer tous les mois une déclaration spécifique, la déclaration Prélèvement A la Source pour les Revenus AUTRES (PASRAU), qui servira de déclaration des informations individuelles du prélèvement à la source (montants prélevés, taux appliqués notamment) à l'administration fiscale. La fiabilisation des données individuelles a nécessité un plan de communication adapté auprès des agents.

La dématérialisation des pièces justificatives à transmettre au comptable

Le Conseil départemental a l'obligation de dématérialiser les pièces justificatives comptables au 1^{er} janvier 2019 conformément à l'article 108 de la «loi NOTRe» n°2015-991 du 7 août 2015. Certains processus ont dû être adaptés dans des délais contraints afin de répondre à cette obligation et afin de l'intégrer dans le plan de charge du service gestionnaire : automatisation des actes, paramétrage des éditions, numérisation des pièces.

Le plan de formation triennal

La collectivité s'est dotée d'un plan de formation ambitieux pour les années 2018-2020. Il s'inscrit dans une démarche de gestion des ressources humaines dynamique, aux fins d'actualisation et de développement des compétences nécessaires à la réalisation des missions dans la perspective de la modernisation de l'action publique.

Il a l'ambition de préparer les agents départementaux et notamment les cadres, à la conduite des changements rendus indispensables pour s'adapter aux évolutions technologiques, financières et juridiques auxquelles nos institutions publiques sont confrontées.

Une diminution du nombre de bénéficiaires d'avantages en nature

Dans le prolongement des années précédentes, la diminution des années précédentes se poursuit concernant le nombre d'agents bénéficiant de remisage d'un véhicule de service. L'ajustement de la flotte des véhicules, le développement de dispositifs alternatifs (véhicules électriques, vélos) permettent de valoriser les modes de déplacement doux et moins polluants.

	2017	2018 PREVISIONNEL
Avantages concernant le remisage d'un véhicule de fonction ou de service		
Nombre de bénéficiaires	92	84
Montant total	123 000 €	113 000 €
Avantages concernant le logement de fonction		
Nombre de bénéficiaires	67	63
Montant total	119 610 €	130 000 €

DÉPLOYER LES OUTILS ET MÉTHODES POUR UNE EXEMPLARITÉ PÉRENNE

Evaluations et audits

Le service contrôle de gestion accompagne la collectivité dans l'amélioration continue de son mode de fonctionnement, en visant notamment une gestion efficiente dans le contexte du contrat financier signé avec l'Etat, et sécurise avec la mise en œuvre d'audits et de conseils ciblés, et la généralisation de la cartographie des risques préconisée par la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Il s'agit in fine de qualifier l'action publique du Conseil départemental, en appui aux grands enjeux du moment, via une lecture attentive de ce qui a été fait jusqu'ici, de ce qui est en cours et de ce qui pourrait être amélioré.

Le contrôle de gestion poursuivra ses interventions dans l'aide à la décision et l'appui au pilotage des services de la collectivité, en produisant des outils comme la revue annuelle de gestion par politique publique, des études thématiques, des outils de pilotage, tout particulièrement axés sur la recherche de marges de manœuvres : mutualisations, analyses de coûts, aides à la préparation budgétaire, études prospectives ...

Il continuera de recenser, grâce à son réseau, des connaissances et retours d'expériences ayant valeur d'exemples.

L'évaluation des politiques publiques départementales est un champ d'investigations auquel il est désormais attendu que le service contrôle de gestion se confronte.

Et, plus largement, l'élaboration de tableaux de bord stratégiques, le déploiement de nouveaux outils tournés vers l'agilité et l'aide à la décision, et l'anticipation des risques constitueront les fils directeurs de l'adaptation du service aux besoins de la collectivité.

En matière de contrôle externe, il s'agira de continuer à piloter ou à contribuer aux études nécessaires à la sécurisation des relations financières et contractuelles du Conseil départemental avec ses partenaires extérieurs et les associations subventionnées, dans une recherche d'efficacité constante mais aussi à des fins de mutualisation.

Enfin, le Conseil départemental et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ont un lien organique via la contribution financière départementale dont le contrôle de gestion assure le suivi.

Ainsi, partant d'une contribution statutaire de 32 794 445 euros en Fonctionnement pour 2018, le SDIS est assuré d'une progression de ce montant de 2019 à 2021, au taux plafond de + 1,2% par an conformément à la LPFP 2018-2022.

De même, une convention en investissement inédite est à l'étude afin de conférer un cadre contractuel triennal aux investissements stratégiques du SDIS (bâtiments et équipements d'exception). Ce partenariat d'ensemble entend donner au SDIS les moyens de répondre à ses objectifs opérationnels, avec la meilleure visibilité sur l'évolution de son budget et tout en renforçant la concertation (objectifs partagés, mutualisations, rationalisation du fonctionnement...).

Le conseil en organisation et l'accompagnement au changement

2018 a mis en évidence la tension fondamentale à laquelle est dorénavant confrontée notre collectivité : dans un contexte de raréfaction des ressources, son objectif d'efficacité sur le court terme doit désormais composer avec un enjeu de durabilité sur le long terme. A la culture du résultat vient se superposer une culture de l'innovation, visant à faire mieux avec moins.

L'organisation doit ainsi en permanence trouver son point d'équilibre entre stabilité et adaptabilité, verticalité et transversalité, renforcement du contrôle et promotion des innovations.

Fort de ce constat, le Conseil départemental a souhaité se doter, au cours du second semestre 2018, d'une mission d'appui «accompagnement au changement». Sa vocation est d'aider la collectivité à renforcer durablement son efficacité et à adapter son organisation aux évolutions du service public. A cet effet, elle occupe

un rôle de facilitateur dans la bonne conduite des projets de changements.

Elle apporte une assistance sur mesure et des compétences en méthodologie pour :

- comprendre les besoins de changements et identifier le niveau pertinent d'accompagnement
- définir les étapes, méthodes, outils, et acteurs à mobiliser
- assurer le suivi et la coordination entre les différents acteurs des projets de changements
- centraliser les rapports aux comités techniques et apporter une aide à leur rédaction

Ses premières missions l'ont amenée sur des projets en lien avec la refonte de certains process ou des réorganisations de services.

Une attention particulière s'est portée sur l'accompagnement au changement dans la transition numérique. Il est en effet admis que le numérique irrigue désormais tous les secteurs d'activité de l'administration. De nombreux projets fleurissent en lien avec la révolution numérique engagée.

Il devient nécessaire de doter la collectivité d'un cadre méthodologique pour accompagner tous ces changements.

2019 permettra de développer des outils concrets en la matière.



La modernisation de l'action publique

Après une clarification des responsabilités et la recherche d'une plus grande proximité avec les agents, le Département poursuit son effort de modernisation de l'action publique. Cela passe notamment par la dématérialisation de ses processus et les changements de ses pratiques de travail.

L'objectif recherché est double.

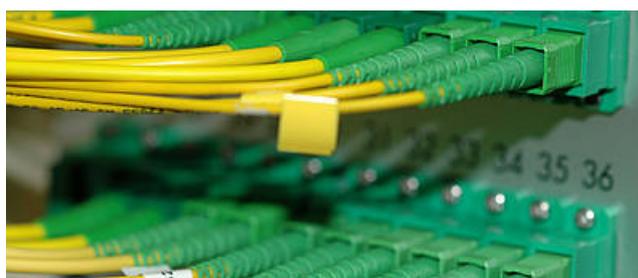
➤ **Faciliter les démarches des usagers** en mettant en place une gestion électronique du courrier (GEC). Elle concerne les courriers «arrivée», «départ», les courriers internes et les mails entrants et sortants via le site internet du Conseil départemental www.vaucluse.fr

Les enjeux de cette démarche sont multiples :

- améliorer la qualité de la relation usagers,
- simplifier et diminuer les traitements manuels,
- améliorer les délais de traitement,
- sécuriser les processus,
- améliorer la traçabilité,
- dématérialiser les échanges.

➤ **Rendre l'action de l'administration départementale plus efficace à moindre coût**, en poursuivant la mutualisation des moyens humains et matériels affectés à l'activité et en favorisant la collaboration entre services via des outils numériques adaptés. A titre d'exemples :

- redynamisation des espaces collaboratifs TED créés à la demande des directions : espace projet, espace direction et espace réseau, soit 41 espaces collaboratifs.
- généralisation de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.



Ces objectifs de meilleure performance de l'action publique et d'économie des ressources de la collectivité s'inscrivent dans le cadre des principes de développement durable du projet «**Vaucluse 2025-2040**» et de la redéfinition des politiques publiques, suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe.

L'évolution numérique représente un défi de taille pour la collectivité notamment en termes de performance et de positionnement comme acteur pivot pour la création des services publics numériques. L'enjeu est multiple : améliorer le service rendu, assurer le bon accès de tous aux services publics et renforcer le lien de confiance entre usagers et administration.

Cela se traduit en trois axes majeurs pour les Systèmes d'Information alignés sur les politiques publiques du Conseil départemental :

➤ **Développer les services publics en proposant aux usagers des services numériques** et nos échanges avec nos partenaires pour offrir aux usagers une réponse personnalisée adaptée et mieux prendre en compte leurs besoins.

A titre d'exemple, il est possible de citer l'ouverture du portail subvention aux associations : en 2019, la plateforme technique sera mise en place pour proposer un téléservice permettant à toutes les associations d'effectuer leurs demandes de subvention en ligne.

➤ **Moderniser les services du Conseil départemental**, pour une meilleure efficacité dans l'exécution des processus internes et externes.

Avec notamment :

- **La poursuite du projet Genesis au Pôle Solidarités et de nouveaux projets :**

Au 1^{er} semestre 2019, la plateforme Système Information (SI) Social GENESIS ainsi que la Gestion Electronique de Documents (GED) métier, seront mis en production.

Le projet VIA Trajectoire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sera ouvert avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Fin 2019, le projet de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) d'uniformisation des SI MDPH sera effectif.

Pour accompagner la mobilité des agents sur les territoires, la mise à disposition d'outils adaptés sera expérimentée.

- La GED départementale

En lien avec la dématérialisation et en complément des GED métiers, une étude sera lancée pour la construction d'une GED transverse, concomitamment au projet Système d'Archivage Electronique (SAE) conduit par les Archives départementales.

➤ **Améliorer l'architecture générale et les infrastructures informatiques** du système d'information, en construisant un socle technique sécurisé, souple et performant, avec en particulier la modernisation des infrastructures télécom du Conseil départemental :

Il est nécessaire de faire évoluer nos infrastructures en augmentant les débits des liens entre les sites distants et le central SI via notre délégataire Vaucluse numérique. Il s'agit de constituer un cloud propre au CD84. Cette approche répond aux besoins de mobilité, de connectivité, de partage et de circulation d'information mais aussi apporte souplesse et simplification pour la maintenance, l'administration et la sécurité.

Toutes les fonctions en relation avec les usagers ou les partenaires sont touchées par la transition numérique.

La modernisation d'une entité ne peut se décliner sans une démarche collective et pragmatique, en responsabilisant et en reconnaissant les expertises de chacun.

Il s'agit à la fois de la recherche de l'efficacité organisationnelle et de l'engagement de tous les agents. Au-delà d'un volet technologique, le volet RH est tout aussi essentiel.

L'organisation toute entière devant s'adapter, que ce soit en termes de profils, de structure ou d'équipements et il est essentiel d'assurer l'accompagnement adéquat.

L'attention sera portée tant sur les objectifs, la maîtrise des projets, la capacité à faire en respectant les réglementations que sur la cohérence globale et la sécurité du système d'information.



EXEMPLAIRE DANS SON FONCTIONNEMENT

La collectivité a engagé une réflexion globale et approfondie afin d'optimiser le «processus Achat» tant du point de vue économique que juridique.

Les enjeux portent en particulier sur la modernisation et l'optimisation de cette fonction partagée.

D'autant que les pratiques évoluent pour répondre à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2018.

Deux volets en effet sont à mettre en œuvre : le 100 % dématérialisation dans la passation des marchés publics d'une part et l'Open Data avec l'ouverture des données essentielles des contrats de la commande publique d'autre part.

Plus globalement l'une des préoccupations prioritaires concerne la nomenclature des achats. Sa révision, menée de façon concertée, vise à couvrir l'ensemble des besoins en matière de fournitures et services.

Mieux cerner les besoins transverses permettra de déployer les procédures les plus adaptées. Cela concourt donc à la fois à accroître la sécurité des démarches et à dégager des économies potentielles.

En matière de politique d'achats, la volonté affirmée est de poursuivre le développement des groupements de commande en vue de réaliser des économies d'échelle.

Parmi les améliorations engagées, il est à noter l'articulation toujours plus accrue entre le service des marchés et le service achats mettant leurs expertises au service des acheteurs de la collectivité avec un travail en transversalité intervenant très en amont.

Le développement de l'évaluation, du sourcing formalisé envers les fournisseurs laisse présager de futurs contrats plus en corrélation entre le besoin des utilisateurs et les possibilités offertes par les fournisseurs.

A terme, l'ambition est d'assurer un pilotage annuel global des achats.

Le service documentation est recentré sur son cœur de métier et sur le public interne. Il travaille sur l'évolution de son offre avec des ressources documentaires davantage tournées vers le numérique et au plus près des besoins des pôles, directions et services.

De l'espace physique à l'espace numérique en devenir, les prêts pourront se faire à distance pour tous les agents du Conseil départemental.



La collectivité ambitionne de développer une culture juridique qui se diffuse en son sein en renforçant les liens entre opérationnels et juristes. Cela passe notamment par :

- Repenser l'organisation de la fonction juridique pour aller vers une fonction effectivement mutualisée avec la désignation de correspondants juridiques au sein des directions/services opérationnels ;
- Renforcer l'assistance et le conseil juridiques des services à travers : l'animation d'un système de traitement des demandes de conseil et l'accompagnement des services dans l'élaboration et le suivi des projets ;
- Renforcer le contrôle préalable des actes juridiques en informant et en sensibilisant les services au processus de contrôle préalable des actes ;
- Réaliser des formations internes par les juristes du service juridique par exemple sur les thèmes suivants : responsabilités des agents, assermentation, réseau des correspondants assurance ... ;
- Mettre en place d'une veille juridique stratégique qui couvre et synthétise les veilles particulières. Elle a pour but d'éclairer les prises de décision stratégiques.

Dans cette optique, le service juridique poursuit sa participation à des groupes de travail (vidéo-surveillance, plan de contrôle RSA, sécurité dans les Espaces Départementaux des Solidarités EDeS ...).

La collectivité va renforcer la gestion des contentieux et précontentieux en s'appuyant sur un outil de gestion informatisée des contentieux début 2019.

Elle va ainsi poursuivre la centralisation, le suivi, le pilotage et le traitement interne des contentieux.

Concernant la gestion des assurances de la collectivité, les efforts portent en particulier sur deux volets :

- Optimiser les coûts, le pilotage et le suivi des contrats assurance : il s'agit d'avoir une couverture efficiente de la responsabilité de la collectivité dans la diversité de ses champs d'action, sachant que certaines d'entre elles sont plus à risque que d'autres (optimisation du contrat de dommage aux biens, audit pour le renouvellement de l'assurance responsabilité civile ...)
- Développer et renforcer un meilleur partage de la fonction assurance au sein de la collectivité.

Le service gestion des bâtiments, s'appuyant sur l'outil «Isilog» - application «métier» permettant la gestion et le suivi des stocks, du parc informatique et des dossiers «hotline» - poursuit son essor afin de permettre une gestion plus efficace des besoins et une traçabilité des réponses fournies.

En 2019, l'application «Isistock» sera développée sur la partie gestion des stocks de la régie et du site de St Michel.

Avec la réduction effective de la flotte des véhicules de service, le rééquilibrage de leurs affectations, le développement accentué de l'offre de véhicules électriques et le développement d'une gestion informatisée inter-pôles, la collectivité s'assure d'une gestion optimisée des moyens fournis en fonction des usages et besoins.

Après l'acquisition et la mise à disposition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) sur le site de l'Archevêché puis de Viala, du Limas, de Limbert et de la route de Lyon, 2019 sera une phase de développement des usages avant d'aller plus loin dans un programme ambitieux.

Ce déploiement a pour objectif de réduire l'utilisation des véhicules légers pour les déplacements professionnels de courte distance entre les sites centraux.

Avec la création d'une mission dédiée à la prise en charge de la fonction «sécurité-sureté», l'accroissement du contrôle d'accès sur des sites non encore équipés est effectif et se finalise sur l'îlot Viala.

Le chantier pour l'année 2019 portera sur la sécurisation des accueils des EDeS, et en priorité ceux situés sur Avignon suivi d'une déclinaison sur les Territoires d'Interventions Médico-Sociales (TIMS).





3

Des politiques de solidarité

L'ACTION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

L'action sociale et médico-sociale du Conseil départemental s'inscrit en 2019 dans le cadre de l'axe 3 du projet **Vaucluse 2025-2040** «Contribuer à une société plus inclusive et solidaire» et plus particulièrement, «prévenir les situations de fragilités, notamment pour les jeunes et les personnes âgées», «réaliser les capacités des individus», «accompagner les dynamiques solidaires de proximité».

Pour cela le Conseil départemental s'appuiera sur quatre leviers :

➤ **La structuration des Territoires d'Interventions Médico-Sociaux** au travers du maillage territorial porté par les EDeS devenus de véritables relais dans le cadre de la stratégie départementale de renforcement des proximités pour les usagers au quotidien. Cette structuration permettant également de consolider les solidarités à l'échelle des bassins de vie des Vauclusiens.

➤ **La refonte de l'intervention du Conseil départemental en matière de financement du développement social local**, en passant d'une logique de financement de la politique de la Ville, à un soutien au financement des politiques publiques des villes.

➤ **La poursuite de son intervention auprès des jeunes 18-25 ans** après la refonte du règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) en maintenant sa mobilisation envers les jeunes peu ou mal connus.

➤ **L'optimisation et l'efficacité de la mobilisation du Fonds Solidarité Logement** et notamment une meilleure prise en compte des demandes d'aide en matière d'énergie et d'eau.

Le Conseil départemental développera quatre axes forts de son intervention auprès des populations les plus fragiles :

➤ **Le développement social local**, la poursuite de l'engagement du Conseil départemental auprès des partenaires institutionnels et associatifs avec comme stratégie un accompagnement de l'humain quelle que soit son lieu de résidence, dans le cadre d'orientations prioritaires définies par les objectifs du projet Vaucluse 2025-2040, à savoir : favoriser l'inclusion et la citoyenneté, développer l'accès à l'emploi des plus démunis, promouvoir la qualité de vie des Vauclusiens, soutenir l'innovation et l'expérimentation sur les TIMS et accompagner l'intergénérationnalité.

➤ **L'identification des EDeS comme un réseau de lieux d'accueil et d'accompagnement** des populations en difficulté au travers de 18 lieux d'accueil, dont les priorités sont l'équité de traitement et la proximité au sein des bassins de vie.

➤ **L'accueil de tous les publics vauclusiens au sein des EDeS** avec un travail en transversalité avec l'ensemble des directions du Département permettant des réponses adaptées et globales.

➤ **L'adaptation de locaux à l'accueil du public** avec une politique de réhabilitation ou de réinstallation ambitieuse des lieux d'accueil.

Enfin, le Conseil départemental engage un travail de proximité avec les équipes mobilisées auprès des usagers afin de les former, les professionnaliser et les écouter dans le cadre d'un management fonctionnel et hiérarchique dynamisé.



LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'AUTONOMIE À L'ÉGARD DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Elle s'inscrit dans l'axe 3 «Contribuer à une société plus inclusive et solidaire» de la démarche «Vaucluse 2025-2040» et plus précisément ses sous axes suivants : «renforcer les dispositifs d'observation et d'anticipation» et «prévenir les situations de fragilité, notamment pour les jeunes et les personnes âgées».

Etude du vieillissement de la population

L'observatoire des solidarités mènera une étude relative au vieillissement de la population vauclusienne. Cette étude a vocation à permettre d'avoir à plus long terme une vision sur l'évolution de la population afin de mieux anticiper les besoins des Vauclusiens les plus âgés et mesurer les impacts sur les politiques menées par le Conseil départemental.

Mise en avant de la mutualisation et de l'innovation

Au travers des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés et ceux à venir en 2019 avec les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) la mutualisation ainsi que l'innovation apparaissent comme des objectifs majeurs tant au niveau de l'organisation et du fonctionnement des structures que des projets d'accompagnement des personnes.

En outre, dans le cadre de la déclinaison des axes du schéma départemental de l'autonomie 2017-2022, un groupe de travail sur ces thématiques a été créé et poursuivra ses travaux en 2019.

La mise en œuvre de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) va s'accompagner de solutions d'accompagnement hybrides entre le tout domicile et le tout établissement dont l'appel à initiative sur l'habitat inclusif qui sera lancé fin 2019 est une illustration.

Poursuite de la réflexion sur la re-composition de l'offre des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Des CPOM ont été signés, à titre expérimental, avec les cinq principaux SAAD associatifs du Vaucluse afin d'améliorer la qualité du service rendu à domicile à l'usager.

Compte tenu du nombre très important d'opérateurs (80) et de l'hétérogénéité de la qualité d'intervention, une réflexion globale devra être menée afin d'assurer une équité dans l'accès aux SAAD dans les meilleures conditions possibles de coût et de qualité sur tout le département pour tout public à domicile qu'il soit bénéficiaire de l'allocation départementale d'autonomie, de la prestation de compensation du handicap ou de l'aide sociale.

Mise en œuvre de l'Aide Sociale nette à l'Hébergement (ASH) en EHPAD

Depuis des années le Conseil départemental avance la totalité des frais d'hébergement notamment la partie «reversement des ressources des résidents» pour les bénéficiaires de l'ASH en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) alors que la réglementation dispose que le Conseil départemental ne doit financer que la part qui lui incombe.

Afin d'apporter de la transparence dans le dispositif, de responsabiliser les résidents et les structures d'hébergement il a été décidé de mettre fin à cette avance de fonds anormale.

Après une période de test auprès d'un EHPAD public réalisée fin 2018 le dispositif devrait être opérationnel en début d'année 2019 et étendu progressivement à l'ensemble des établissements.

Une ouverture au secteur personnes handicapées pourra être envisagée dans un second temps.

LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Les orientations de la mission de politique publique de l'enfance et de la famille s'inscrivent avant tout dans l'axe trois de la démarche stratégique 2025-2040 «Contribuer à une société plus inclusive et solidaire» et se déclinent au travers de deux axes majeurs et plus particulièrement «Prévenir les situations de fragilité, notamment pour les jeunes et les personnes âgées» et «réaliser les capacités des individus».

La garantie du parcours des mineurs et jeunes majeurs confiés et l'optimisation de l'utilisation des moyens alloués

Cet objectif se traduira en 2019 par :

➤ La finalisation du chantier sur la référence ASE dans un souci de changement et rénovation des pratiques avec pour visée de passer de la culture de l'urgence à la culture de projet.

➤ Une évaluation plus optimisée, la recherche d'engagements, l'exploration des ressources de l'environnement doivent conduire à ce que le dispositif de l'aide sociale à l'enfance soit davantage vecteur de promotion et d'insertion.

Une pratique repensée, davantage en phase avec un dispositif de protection de l'enfance rénové qui priorise l'intérêt de l'enfant.

➤ Le développement de la qualité de la prise en charge par les lieux d'accueil et services autorisés et/ou conventionnés au travers d'une plus grande implication du Conseil départemental dans l'élaboration des projets d'établissement ou de service et l'élaboration de CPOM.

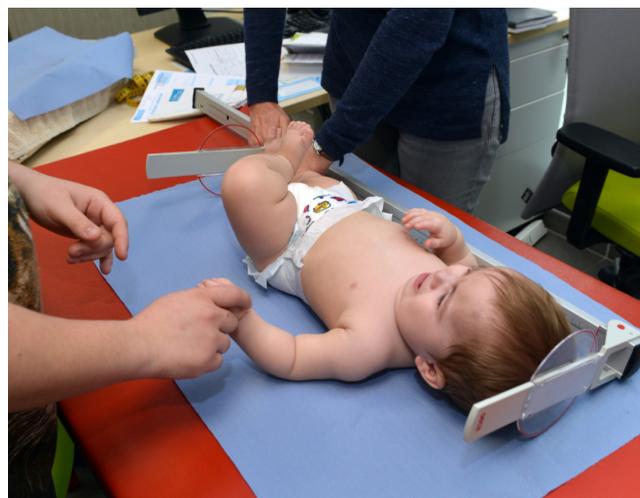
L'établissement d'un référentiel d'interventions «santé pour les mineurs confiés» qui sera bâti à partir d'une étude réalisée par l'observatoire social départemental.

La redéfinition des responsabilités et des champs d'intervention entre établissements et équipes ASE, qui ouvrira la possibilité d'une référence ASE évolutive en fonction du projet du jeune.

➤ L'installation de la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés.

➤ La finalisation des travaux menés avec nos partenaires sur l'accompagnement de l'autonomisation des jeunes et la poursuite de l'accueil conjoint avec les services de l'état des jeunes majeurs relevant avant leur 18 ans du dispositif mineurs non accompagnés, ainsi que la transformation de l'accueil de nos mineurs dans le cadre du dispositif hôtelier en appel à projet.

➤ La mise en place d'un pilotage renforcé des mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO), déléguées aux services autorisés, tant au niveau quantitatif que qualitatif en vue d'une plus grande articulation de ces services avec ceux du Conseil départemental.



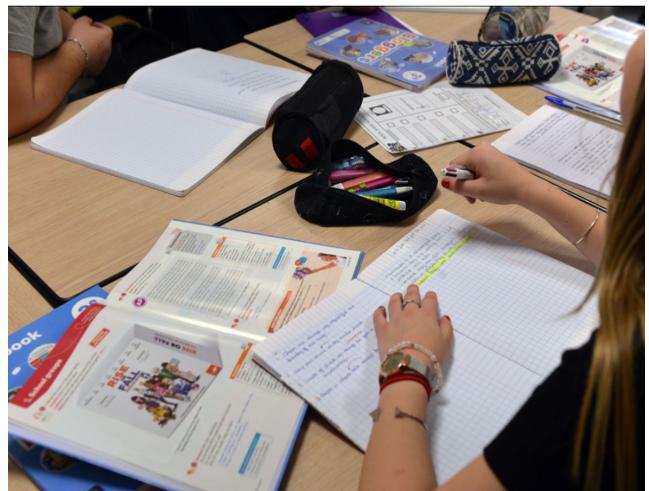


Le développement des actions de prévention pour lesquelles le Conseil départemental s'attachera à améliorer l'articulation et la coordination des partenaires

Dans le cadre de la Protection Maternelle et infantile (PMI), les services poursuivront la mise en œuvre d'actions de prévention, conformément au projet de service, une intervention plus importante des puéricultrices au sein des écoles maternelles en faveur des actions de dépistage, renforçant de fait le dispositif d'observation et d'anticipation des situations de vulnérabilité et de précarité dans le domaine de la parentalité.

L'aide à domicile en faveur des parents ou futurs parents fera l'objet de nouvelles modalités de partenariat avec la CAF, sous un mode conventionnel, avec l'objectif d'une meilleure synergie et complémentarité au bénéfice des familles.

Dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance et d'une prévention plus secondaire voire tertiaire, l'intervention de la prévention spécialisée va s'opérer dans de nouvelles communes, dans le cadre d'une commande revisitée par le Conseil départemental et l'instauration d'indicateurs d'évaluation au service d'un pilotage repensé.





4

Des politiques de développement ambitieuses

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR L'IDENTITÉ DU VAUCLUSE

Conforter l'attractivité territoriale et touristique, promouvoir un cadre favorable à l'activité économique

Afin de favoriser le rayonnement du Vaucluse en France et à l'international et la montée en puissance des acteurs locaux, le Département s'appuiera sur l'agence Vaucluse Provence Attractivité (VPA) pour développer la connaissance et accompagner le développement et la promotion des territoires.

De façon complémentaire, le Conseil départemental poursuivra son soutien aux acteurs associatifs qui œuvrent au renforcement de l'attractivité touristique.

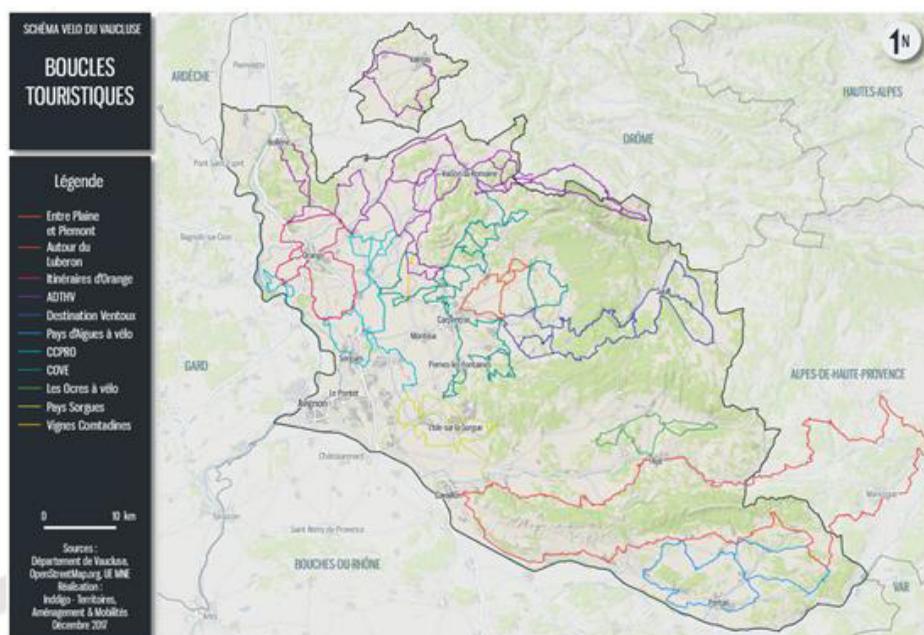
Parallèlement, le **Schéma Départemental de Développement Touristique 2020-2025** co-construit avec VPA sera finalisé. Il redéfinira la politique départementale mettant en adéquation l'offre touristique et les modes d'organisation du territoire avec les demandes des touristes.

Le **Schéma Départemental Vélo** en Vaucluse sera mis en œuvre en prenant en compte la pratique au quotidien pour les Vauclusiens d'une

part, et la structuration et la valorisation touristique d'autre part. Le Conseil départemental s'est fixé pour objectifs de sécuriser et développer la pratique de tous, de structurer les itinéraires et développer l'intermodalité vélo et de promouvoir le vélo comme un élément clé de la stratégie touristique du Vaucluse.

Le Conseil départemental poursuivra son soutien aux projets inscrits dans les trois territoires bénéficiant de la mesure 19 du Programme de Développement Rural (LEADER) dans la limite de ses compétences : Haute Provence Luberon, Ventoux et Pays Une Autre Provence.

L'actualisation du dispositif **Ecoparc Vaucluse** en faveur des parcs et quartiers d'activités économiques de qualité sera soumise à l'Assemblée départementale, courant 2019, pour tenir compte des besoins des EPCI et des mesures adoptées par le Conseil régional.



Soutenir l'excellence agricole du Vaucluse

Le Conseil départemental poursuivra la mise en œuvre d'actions en faveur du monde agricole dans le cadre de la convention avec la Région passée au titre de l'article 94 de la loi NOTRe et de ses compétences propres : agritourisme, recherche et développement des pratiques agricoles en faveur de l'environnement (agro-écologie), investissements de modernisation dans les exploitations agricoles et les Industries Alimentaires et Agricoles (IAA), développement des circuits courts et approvisionnement de la restauration collective des collèges en produits locaux, préservation du pastoralisme en lien avec l'entretien des espaces ruraux contre le risque incendie, et préservation du foncier agricole.

Dans le cadre de la démarche «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental accompagnera les initiatives et les projets autour de la naturalité, s'appuyant sur les ressources locales du Vaucluse : agro-sciences, excellence agricole (notamment viticole), agroalimentaire ...

En parallèle, le Conseil départemental continuera à soutenir les investissements des entreprises agroalimentaires, secteur porteur pour l'économie vauclusienne, en complémentarité des aides régionales.



Le Conseil départemental restera engagé dans le soutien au développement raisonné de l'irrigation agricole, notamment dans le cadre de son contrat avec la Société du Canal de Provence et dans la réflexion sur la mobilisation des eaux sur l'ensemble du territoire. Il poursuivra le programme de rétrocession des réseaux d'irrigation réalisé sous maîtrise d'ouvrage directe aux Associations Syndicales Autorisées (ASA) et participera à la modernisation des réseaux gérés par les ASA en prenant en compte les différents enjeux (changement climatique, etc.)

Mettre en œuvre une stratégie culture et patrimoine ambitieuse

Le Conseil départemental mettra en œuvre le nouveau **Schéma Départemental Patrimoine et Culture 2019-2022**, en articulation avec le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, en cours de renouvellement.

Dans ce cadre, l'année 2019 verra la poursuite du soutien à la vie culturelle et artistique sur le territoire vauclusien, inscrit dans un impératif de priorisations claires, en s'appuyant sur un dispositif unique posant les critères de l'intervention départementale, sur des outils d'évaluation tant quantitatifs que qualitatifs avec notamment des indicateurs d'alerte sur la stabilité financière des structures ; en confortant son appui à la création et à sa diffusion, ainsi qu'à l'itinérance, en soutenant l'aménagement ou l'équipement des lieux. Le Conseil départemental œuvrera en faveur du développement culturel dans une logique de réduction des disparités infra-départementales, mais surtout de mise en œuvre d'un plan d'action visant à rééquilibrer son intervention, tout en maintenant, confortant et valorisant l'existant.

L'année 2019 sera aussi l'occasion de la mise en œuvre d'une première programmation commune à tous les secteurs de l'action départementale.

Expositions, présentations d'œuvres, publications, animations culturelles et pédagogiques auront pour objet de valoriser cette compétence choisie du Conseil départemental qu'est l'archéologie.

Le Service départemental de l'Archéologie poursuivra en priorité les diagnostics et fouilles d'archéologie préventive, tout en maintenant sa capacité à répondre aux appels à projets et fouilles scientifiques sur le territoire, et en particulier en procédant à l'étude archéologique de la partie départementale du Palais des Papes, dont les travaux de restauration sont prévus en début d'année.

Le soutien au patrimoine sera confirmé dans ses différentes composantes, au travers du dispositif départemental en faveur du patrimoine, renforcé en ce qui concerne la restauration et mise en valeur des Monuments Historiques, et les premiers labels départementaux «**Patrimoine en Vaucluse**» seront attribués.

Le Conseil départemental mettra en valeur les musées départementaux et travaillera sur les attentes des publics et leur adéquation avec une offre riche et diversifiée.

Le programme scientifique et culturel «**Patrimoine de la République**» se poursuivra en 2019 autour de l'inventaire thématique des lieux de la mémoire républicaine et l'itinérance de l'exposition «**Liberté, Égalité, Fraternité**».

Mots et images d'une devise», en complément d'autres programmations – «**Les Musées visitent les saisons**», «**Pour que vive l'humanisme**», «**Les Musées au cœur de la biodiversité**».

Un projet d'aménagement du domaine départemental de la rive gauche de la Sorgue en un écosystème global conciliant la nature et la culture sera étudié dans le cadre du projet «**Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse**» (valorisation culturelle via le Musée Pétrarque).

Dans le cadre du projet de construction du nouveau bâtiment pour les Archives départementales, 2019 verra le choix du maître d'œuvre et la rédaction du programme du futur pôle d'attractivité patrimonial, culturel et citoyen souhaité par la collectivité, incluant la réflexion sur le devenir du site du Palais des Papes.

Les Archives porteront également la réalisation du prototypage du futur système d'archivage électronique départemental, dont est prévue la mutualisation avec d'autres collectivités territoriales.



SOUTENIR LA STRUCTURATION DES TERRITOIRES DE PROXIMITÉ

Organiser des stratégies foncières

En matière de foncier agricole et périurbain, le Département mettra en œuvre le programme d'actions liées à ses compétences, en accompagnement des stratégies des acteurs locaux et en poursuivant les partenariats (Chambre d'Agriculture, SAFER, EPF).

Le Conseil départemental finalisera les procédures d'aménagement foncier liées à la Ligne Grande Vitesse (LGV) Méditerranée et étudiera les procédures à engager sur la déviation de la RN7 à Orange. L'opération d'aménagement foncier de la plaine de Pertuis lancée en 2018 entrera dans sa phase active (classement des sols, début du plan d'échange).

Le Conseil départemental continuera d'accompagner financièrement les démarches d'élaboration ou de révision des Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à veiller, lors de leur révision et celle des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), à leur mise en cohérence avec les cadres stratégiques départementaux. Il soutiendra le fonctionnement de l'AURAV afin d'accompagner la mise en œuvre de ses compétences.

Conforter un maillage urbain équilibré

En 2019, dans le cadre de l'appel à projets 2018-2020 à destination des territoires intercommunaux, une deuxième vague de sélection sera lancée. Le Conseil départemental continuera d'apporter son soutien aux projets locaux au travers du Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie (FDACV) et des dispositifs de répartition du produit des amendes de police et d'aide à la voirie communale et intercommunale.

Le Conseil départemental poursuivra la modernisation de son partenariat avec les syndicats du Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon et le futur Parc du Mont Ventoux afin de les accompagner dans leurs actions de développement local soutenable et de promotion de la cohésion et de la solidarité territoriale.

Préserver durablement les ressources du Vaucluse

Le soutien à l'aménagement planifié et soutenu des rivières sera maintenu ainsi que le financement des opérations visant la restauration, l'aménagement et l'entretien des rivières pour protéger les personnes et les biens des effets des crues et préserver ou restaurer la qualité des milieux.

Le Conseil départemental poursuivra en 2019 le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que les programmations d'aides concertées entre le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau, avec pour objectif de faire un lien entre les tendances relevées et les activités en lien avec les milieux. Le soutien aux travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable sera réservé aux communes de moins de 5 000 habitants n'ayant pas encore transféré ces compétences.

Le Conseil départemental renforcera sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), par la mise en œuvre de son **Schéma Départemental des ENS** sur la période 2019-2023. Ce document cadre s'articule autour de deux grands axes : un patrimoine naturel au service des territoires et des populations d'une part et des espaces protégés en partenariat avec les acteurs locaux d'autre part.

En 2019, le Conseil départemental renforcera son réseau de gestionnaires locaux en faveur des ENS, en les accompagnant sur différents volets : foncier, connaissance, animation, gestion.

Le Conseil départemental poursuivra son intervention en faveur des paysages emblématiques à l'échelle départementale : **«opération grand site de Fontaine de Vaucluse et sommet du Mont Ventoux»**.



Piétonisation du parvis dans le projet de réhabilitation du sommet du Mont Ventoux : la préparation des travaux se fera en 2019, pour une réalisation prévue en 2020 sous maîtrise d'ouvrage départementale (image ALEP Paysages)

Le dispositif en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville, s'articulant autour des volets **«20 000 arbres en Vaucluse»** et des **«jardins familiaux en Vaucluse»**, sera pérennisé.

L'effort financier du Conseil départemental sera poursuivi pour une programmation des travaux de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) en soutien au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, en partenariat avec la Région et l'Etat. Le soutien à l'association des comités communaux des feux de forêt, à l'Entente méditerranéenne et au pastoralisme sera reconduit.

Poursuivre la restructuration du Laboratoire Départemental d'Analyses

Les Laboratoires Départementaux d'Analyses (LDA) sont des éléments essentiels de la politique publique de sécurité sanitaire et font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires. Le Département déploie l'activité du LDA 84 sur le champ de l'hygiène alimentaire, à l'appui des acteurs et filières présents sur son territoire et consolider le pôle biologie vétérinaire.

Le LDA 84 poursuivra ses actions pour accroître sa visibilité à l'externe comme à l'interne, améliorer sa gestion financière (mise en place d'une comptabilité analytique, révision de la grille tarifaire) et finaliser son projet d'informatisation, en visant l'amélioration de sa performance globale.

Promouvoir un Vaucluse connecté

La mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Vaucluse se poursuivra avec intensité en 2019, œuvrant pour la convergence des divers dispositifs au profit d'un territoire «100 % THD» :

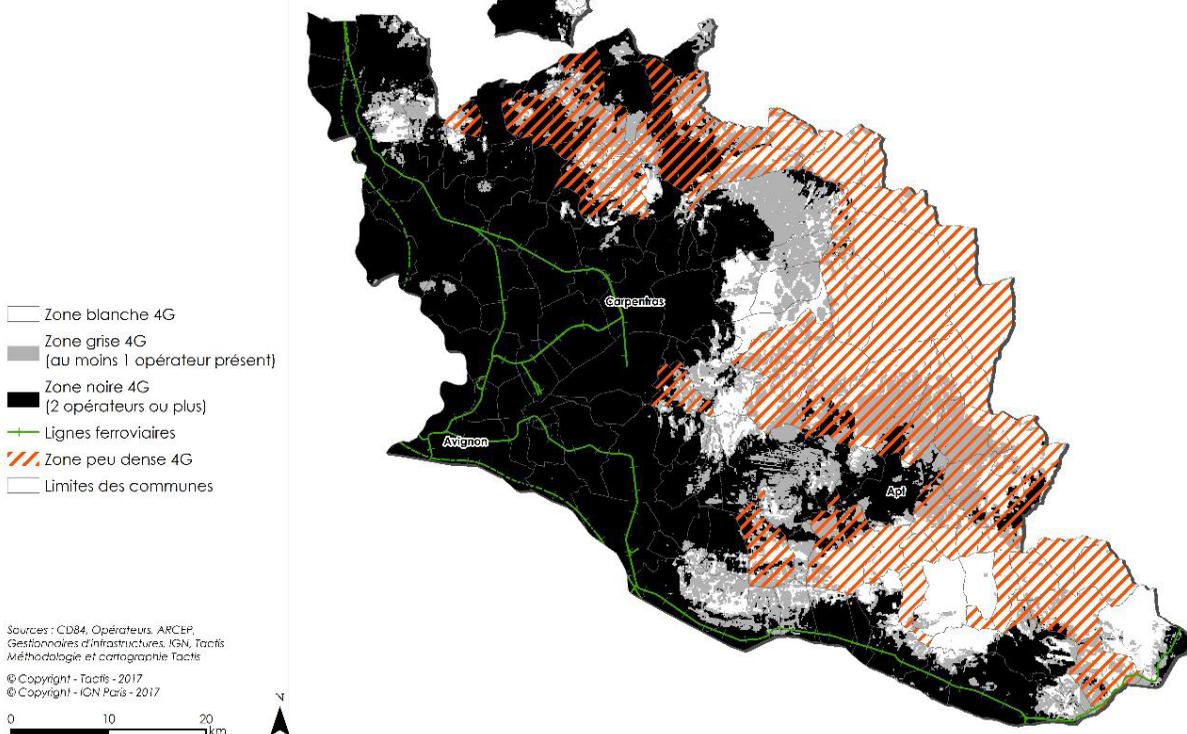
- les deux plans de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) en zone d'intervention publique se superposeront (finalisation du PD1 - 50 420 prises FttH, commercialisables en fin d'année, et démarrage des travaux du PD2 dès le dernier trimestre 2019 - 50 246 prises FttH). En zone d'intervention privée, le Département s'attachera à suivre notamment avec les EPCI, les déploiements des opérateurs Orange et SFR (conventions de programmation et de suivi des déploiements FttH).

- En convergence avec le dispositif national de «couverture ciblée» issu de l'accord signé le 12 janvier 2018 entre l'Etat et les 4 opérateurs de téléphonie mobile, le Département assurera un suivi opérationnel précis des investissements locaux pour renforcer la couverture 4G du territoire, en lien avec l'Etat, les EPCI, la Région, l'Association des Maires et le Syndicat d'Electrification Vauclusien.

- Le Conseil départemental initiera et soutiendra en interne comme en externe, des actions et des innovations en matière de développement des usages et des services numériques en lien avec l'ensemble de ses compétences.

Intensité concurrentielle mobile 4G

Département du Vaucluse



Sources : CD84, Opérateurs, ARCEP, Gestionnaires d'infrastructures, IGN, Tactis
Méthodologie et cartographie Tactis

© Copyright - Tactis - 2017
© Copyright - IGN Paris - 2017

CONTRIBUER À UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

Favoriser l'accès à un logement de qualité pour tous les Vauclusiens

La mise en œuvre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Habitat des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) se poursuivra et le soutien aux Programmes Locaux de l'Habitat et aux politiques des bailleurs sociaux vauclusiens sera renouvelé.

Le Conseil départemental coordonnera et soutiendra l'action des opérateurs concernés.

Le Dispositif Départemental en Faveur de l'Habitat (DDFH) sera maintenu pour soutenir la production de logements locatifs sociaux. Le Département intégrera la mise en œuvre d'un nouveau programme de renouvellement urbain sur certains quartiers, ainsi que le soutien aux opérations comportant un volet de rénovation thermique et un volet d'adaptation des logements.

En complément seront poursuivis les efforts pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, pour maintenir à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, et enfin développer un parc locatif privé à loyers modérés.

Le Conseil départemental chef de file en matière de lutte contre la précarité énergétique, mettra en œuvre sa politique départementale en la matière délibérée fin 2018 et concrétisée par un dispositif départemental en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables rénové. Dans ce cadre, il accompagnera l'évolution des Espaces Info Energie vers une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat. Il renforcera son action contre la précarité énergétique des ménages à faibles ressources (soutien aux éco-diagnostiqueurs et création d'un réseau de la précarité énergétique).

Le Conseil départemental portera, aux côtés de l'Etat, la mise en œuvre de la politique départementale des Gens du Voyage et délibèrera sur un nouveau Schéma Départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Financer et équiper les collèges

Une étude spécifique portant sur les collèges du bassin d'Avignon sera entreprise dès l'automne 2018, en collaboration avec les services de l'Etat, afin d'adapter la sectorisation des collèges avignonnais aux mouvements des populations et à l'augmentation des effectifs sur ce secteur.

La Dotation de fonctionnement des collèges publics fait l'objet d'une réévaluation à la hausse du fait de l'augmentation prévisionnelle des effectifs, tout en finançant une partie des coûts liés à la connexion des établissements au THD.

La convention afférente au forfait d'externat part matériel des collèges privés sous contrat d'association conclue pour 2018 – 2020, laisse les établissements libres de choisir leur opérateur pour la connexion au THD.

En 2019, se poursuit la mise en œuvre du SDTICE 2 et notamment la reprise par le Département des compétences de maintenance des réseaux informatiques des collèges dans le cadre de la loi Peillon. Cette action se déroulera au travers de différents chantiers menés tout au long de l'année 2019. En matière d'équipement innovant, en 2019, chaque collège public sera doté d'une classe mobile.

PLAN
DÉPARTEMENTAL
DE L'HABITAT
DU VAUCLUSE



Poursuivre les actions culturelles et civiques ainsi que les aides financières en faveur des collégiens

Après la mise en place à titre expérimental du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en 2017-2018 dans trois collèges pilotes, Pays des Sorgues au Thor, Jean Garcin à l'Isle sur la Sorgue et Jean Giono à Orange, l'action sera progressivement déployée sur l'ensemble des demi-pensions des collèges, dont le Conseil départemental assure la gestion de : **16 établissements en 2018-2019 et 15 en 2019-2020.**

En 2019, le Conseil départemental continuera de proposer des aides aux projets pédagogiques portés par les enseignants des collèges avec le dispositif départemental «Escapades collégiennes», les «Escapades Nature» et poursuivra les actions culturelles et civiques permettant la découverte de la danse, de la musique ainsi que l'organisation du concours sur la nutrition/santé.

Enfin, une nouvelle action Lecture/Ecriture sera lancée en direction des collégiens.

Sur l'année scolaire 2018/2019, l'attribution des aides à la scolarité en faveur des collégiens vauclusiens sera poursuivie :

- bourses départementales aux collégiens ;
- aide à la demi-pension pour les collégiens dont les familles ligibles au RSA.

Structurer la politique du livre et de la lecture

Le Conseil départemental poursuivra la mise en œuvre du **Schéma de développement de la lecture 2018-2020** qui s'articule autour de trois axes principaux :

- renforcer la structuration du territoire grâce à l'engagement d'un dialogue nouveau avec les EPCI ;
- sensibiliser aux enjeux du livre et de la lecture des acteurs de terrain qui œuvrent

dans le domaine de l'éducation, de l'insertion et de la citoyenneté ;

- transformer et adapter l'outil Service Livre et Lecture (SLL), notamment au travers de modalités nouvelles de desserte du territoire et au renforcement d'une offre de ressources numériques.

Dans le cadre de la modernisation des bibliothèques du réseau du SLL, le Département renouvelle son soutien aux communes (aide à la construction, aménagement mobilier, informatisation et développement d'usages numériques) et continuera également d'exercer son rôle de conseil et d'expertise auprès des bibliothèques du territoire.

Le Conseil départemental poursuivra également sa politique de soutien à l'embauche de professionnels ainsi que la mise en œuvre d'actions de formation des acteurs de terrain. La politique documentaire du SLL est également maintenue et l'offre de ressources numériques sera étendue à de nouvelles bibliothèques du Vaucluse.

Le Conseil départemental mettra en œuvre des actions transversales à destination de publics particuliers, au travers du Contrat Territoire Lecture, et de «Premières Pages» (dispositifs de labellisés par l'Etat).

Développer l'offre et soutenir les pratiques sportives et les activités de pleine nature

Les Espaces, Sites et Itinéraires, équipements en Activités de Pleine Nature, sont structurants et leur développement, dans une démarche écoresponsable est indispensable au bon équilibre socio-économique de nos territoires. Le Conseil départemental affirmera sa compétence pleine dans ce domaine et poursuivra ses actions dans la gestion du réseau touristique de randonnée sur les pratiques pédestres, équestres et VTT, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Il poursuivra en parallèle l'organisation d'une large concertation par le pilotage et l'animation de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

Le Conseil départemental, pour optimiser sa position de facilitateur, d'accompagnateur, d'incitateur, de coordonnateur et d'organisateur du développement de l'offre sportive sur son territoire, appliquera son Schéma Départemental de Développement du Sport 2019-2022 qui s'appuiera sur trois axes stratégiques :

- l'épanouissement de chacun et le mieux vivre ensemble,
- le sport vecteur d'équité et d'attractivité du territoire,
- une nouvelle gouvernance et une stratégie de communication.

Ces orientations, déclinées en cinq grands objectifs permettront au Conseil départemental d'agir avec efficacité pour :

- permettre un accès à la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) au plus grand nombre,
- mobiliser le sport comme vecteur d'intégration, de mixité de mieux vivre ensemble et de qualité de vie,
- assurer une équité d'accès aux équipements et favoriser l'animation des territoires,
- faire des Activités de Pleine Nature (APN) un levier de valorisation et de développement économique des territoires,

Favoriser une politique d'éducation populaire et en faveur de la jeunesse

Le Conseil départemental, dans le cadre de sa politique d'éducation populaire, continuera d'encourager la mise en œuvre de projets et d'actions agissant sur le développement individuel des personnes et le développement

social, en permettant à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société.

Le soutien aux acteurs de l'éducation populaire sera fléché sur les grandes orientations de cette politique publique : mise en place de parcours d'engagement au sein des associations (bénévolat), valorisation de la citoyenneté française et européenne, éducation à l'environnement et au développement durable, promotion et éducation à la laïcité et aux valeurs de la République.

Le Conseil départemental mobilisera sa politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, votées en 2018, autour de deux piliers :

- Mobiliser les jeunes sur un parcours professionnel, au travers de la rénovation du partenariat avec les Missions Locales, du soutien dans l'acquisition d'expériences et/ou de savoir-faire au moyen des missions de Service Civique et des missions de bénévolat, l'appui au projet d'implantation d'une Ecole de la deuxième Chance (E2C) sur le Vaucluse.
- Favoriser l'employabilité directe des jeunes, en développant notamment des clauses sociales dans tous les marchés des donneurs d'ordre publics du Vaucluse pour faciliter le recrutement de jeunes dans le cadre d'heures réservées.

Promouvoir une politique ambitieuse en matière d'insertion

En 2019, le déploiement du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2017-2020 se poursuit, ainsi que le renforcement du partenariat avec les signataires du pacte territorial insertion.

Le Conseil départemental réajuste les actions et consolide un dispositif d'insertion visant le retour à l'emploi des allocataires du RSA du Vaucluse, notamment par :

- **la plateforme numérique « emploi bénévolat jobvaocluse.fr »** de mise en relation directe et géolocalisée entre employeurs recruteurs et les allocataires du RSA : intégration de la partie bénévolat et du public jeune en insertion (garantie jeunes), développement du partenariat économique employeur ;

- **la poursuite du partenariat institutionnel, avec Pôle Emploi** (dispositif d'accompagnement global, évènementiel, plateforme jobVaucluse...) ainsi qu'avec la Région (amorce en 2018 d'un partenariat sur la formation.) ;

- **le soutien aux contrats aidés et la mobilisation de crédits d'insertion pour des contrats aidés en faveur des jeunes ;**

- **le maintien des aides financières individuelles pour lever les freins au retour ou/ et à l'accès à l'emploi des allocataires RSA ;**

- **le développement des clauses sociales dans les marchés publics ;**

- **le maintien d'actions contribuant aux compétences des référents en charge de l'accompagnement des allocataires** (formation, information) et le développement de la pratique d'accompagnement familiarisé ;

- **l'expertise et l'évaluation des actions subventionnées.**

Mettre en œuvre un plan de contrôle de l'allocation RSA

La maîtrise des dépenses liées à l'allocation RSA est un enjeu important de la collectivité mais ardu car trois facteurs ne peuvent toujours pas être maîtrisés :

- l'augmentation du montant forfaitaire du RSA : en effet, le montant forfaitaire du RSA est revu à la hausse à échéance régulière depuis plusieurs années. A cela, il convient de préciser que le gouvernement prépare une réforme des minima sociaux dont on ne connaît à ce jour pas l'impact éventuel sur l'allocation RSA.

- le flux des bénéficiaires du RSA entrant et sortant du département : entre mars 2017 et mars 2018, on observe 3 070 personnes supplémentaires couvertes au titre de l'allocation RSA (données ELISA de la CAF).

- la composition familiale des foyers bénéficiaires du RSA du Conseil départemental : toujours à partir des données ELISA, le nombre de bénéficiaires de l'allocation RSA majoré a peu évolué entre juin 2017 et juin 2018. L'évolution est par contre plus notable sur les droits payables sans majoration, soit + 681 droits payables.

Dans un souci de rationalisation des dépenses liées à cette allocation, a été lancé en fin d'année 2017, un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un plan de contrôle de l'allocation RSA.

Ce plan de contrôle clarifie notamment un certain nombre de dispositions relatives aux modalités d'application du dispositif RSA dans notre département. Il est ainsi envisagé de réviser :

- à la baisse le seuil d'émission d'un titre de recette relatif au RSA,

- le barème des remises de dette en réduisant à nouveau le pourcentage des remises accordées,

- les modalités de traitement des dossiers présentant une suspicion de fraude avec la mise place des amendes administratives.



REFONDER UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE

Conduire ou accompagner des politiques territoriales durables

Le Conseil départemental mettra en œuvre et suivra, avec les instances régionales, la convention départementale d'application du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et des Convention interrégionale du Massif des Alpes et Plan Rhône (CPIER). Il poursuivra la mobilisation des fonds européens en faveur des projets vauclusiens ou des opérations en maîtrise d'ouvrage départementale.

La loi NOTRe induit une recomposition autour du binôme Région – EPCI, dont le Département reste l'interlocuteur privilégié au titre de son rôle de chef de file des solidarités territoriales. Celui-ci doit donc jouer le rôle d'interface entre la Région et le bloc communal, pour accompagner la structuration et la montée en compétence des EPCI.

Dans ce contexte, le Conseil départemental veillera à accompagner la structuration d'un territoire «de l'entre deux», marqué par une grande diversité :

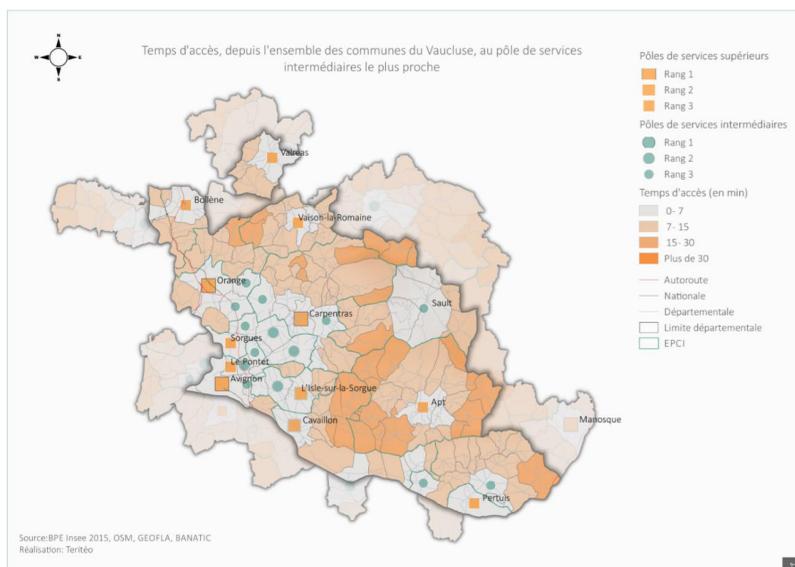
- en favorisant l'émergence et l'impact positif de projets et thèmes métropolitains, dont le territoire vauclusien pourra tirer bénéfice, bien qu'en dehors d'une structuration institutionnelle ;

- en veillant à la complémentarité et la solidarité entre les territoires urbains et ruraux et en soutenant les dynamiques de développement local et le renforcement des capacités d'ingénierie des EPCI ;

- en portant la vision d'un territoire d'interface et de contact, aux enjeux inter-régionaux et interdépartementaux, opérant comme un espace de rencontre entre Départements et Régions.

Le plan d'actions de l'Agenda 21 Vaucluse sera révisé pour le recentrer sur les compétences du Département.

Le Conseil départemental poursuivra la démarche stratégique de l'action départementale «Vaucluse 2025-2040». Il contribuera aux démarches prospectives menées aux échelles régionales et infra-départementales. Enfin, **le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASAP)**, co-piloté avec l'Etat, sera mis en œuvre dans le cadre d'un large partenariat centré sur quatre thématiques prioritaires : les publics fragiles, la mobilité, les services de proximité et le numérique, avec notamment la valorisation des Maisons de Services Au Public (MSAP).







5

Des politiques d'aménagement cohérentes

Les politiques d'aménagement du Conseil départemental visent en priorité à assurer la maintenance et le bon entretien du patrimoine, qu'il soit bâti, naturel ou routier, dans une logique de gestion de long terme et afin d'être en mesure de rendre le meilleur service aux Vauclusiens.

Il s'agit à la fois d'optimiser les dépenses de fonctionnement en favorisant la transversalité, l'expertise technique et en développant des outils innovants de gestion, et de maintenir un niveau important d'investissement pour favoriser le développement durable du territoire et le lien entre les populations.

GARANTIR LA QUALITÉ DU RÉSEAU ROUTIER

L'Assemblée départementale a approuvé le 28 avril 2017 le **Schéma Directeur Départemental des Déplacements** qui définit les principales orientations de la politique du Conseil départemental en matière de mobilité.

Améliorer la qualité du réseau routier

Le Vaucluse, de par sa situation géographique, est soumis à un trafic routier élevé, en particulier par les poids lourds, qui continue de s'accroître dans les secteurs urbains.

Outre les efforts initiés depuis plusieurs années en maintenant un niveau d'investissement conséquent pour les opérations d'aménagement du réseau routier, les diagnostics réguliers (ponts, chaussées, murs, signalisation verticale et horizontale, ...) mettent en évidence la nécessité de continuer la remise en état progressive du réseau afin d'assurer la sécurité de tous et de maintenir un réseau routier de qualité pour répondre aux besoins économiques du département et à l'amélioration du quotidien des Vauclusiens.

Le diagnostic réalisé en 2013 sur l'ensemble du réseau, soit 2340 km a permis la mise en place d'une politique d'entretien pluri-annuelle. Son actualisation devra être engagée en 2019.

Dans le contexte budgétaire contraint, il est de plus en plus important de privilégier les techniques d'entretien de chaussées les moins onéreuses possible et respectueuses de l'environnement.

Ainsi, des techniques peu utilisées jusqu'à présent dans le département sont mises en œuvre depuis quelques années et continuent à être développées :

- Restructuration lourde de certaines chaussées les plus circulées en privilégiant le retraitement en place, le recyclage et le retraitement des matériaux...
- Mise en place de techniques légères sur les chaussées les moins circulées : enrobés minces, enrobés coulés à froid, enduits superficiels...
- Imperméabilisation des chaussées : (pontages de fissures, point à temps automatique)

Cette politique a permis d'augmenter le nombre de kilomètres de chaussées remises annuellement en état de 46 km en 2013 à 130 en 2018.

En matière d'ouvrages d'art, il s'agit de terminer les réparations prioritaires sur certains ponts et d'assurer la surveillance de l'ensemble des ouvrages pour maintenir le niveau de remise en état.

Le recensement des murs de soutènement mené depuis fin 2014 conduit à privilégier un objectif de remise à niveau des murs classés 2E et 3.

Assurer l'exploitation du réseau routier

Plus de 300 agents sont mobilisés pour assurer au quotidien l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, 24h/24 grâce à la mobilisation d'une organisation d'astreinte routière.



Un dispositif spécifique vise de plus à permettre la viabilité hivernale des Routes Départementales (RD). La capacité de mobilisation de ces équipes implique une continuité dans l'effort de modernisation du parc matériel existant.

Par ailleurs, la mise en place en 2018 d'une application de type InfoRoutes permet la mise en ligne d'informations actualisées à destination du grand public.

Le renforcement de la gestion du domaine public et de la protection du patrimoine routier passe par l'approbation en 2019 d'un règlement de voirie actualisé pour le rendre plus compréhensible et plus accessible à tous les acteurs présents sur le domaine public. Le logiciel de gestion des arrêtés de circulation mis en production dans les agences sera étendu à l'établissement des permissions de voiries et arrêtés d'occupation du domaine public, ceci en conformité avec le nouveau règlement. Il facilitera la poursuite du contrôle des intervenants sur domaine public (compactage des tranchées) et la mise en place d'une stratégie efficace de collecte des redevances d'occupation.

Agir pour une meilleure sécurité routière

Le Conseil départemental mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de la sécurité routière par l'entretien régulier et l'amélioration de ces infrastructures, notamment au travers d'une politique active de sécurisation des carrefours et traversées d'agglomération, et une attention particulière à la signalisation horizontale et verticale ainsi qu'aux dispositifs de sécurité (glissières...).

Les services disposent d'une part de bases de données dites Système d'Information Routier (SIR) qui intègrent l'ensemble de l'environnement routier, et d'autre part de recueils de données sur les accidents et les trafics routiers, le tout permettant une programmation et une priorisation des actions et interventions.

Afin d'optimiser l'entretien de la signalisation verticale, les renouvellements des panneaux (incluant les signalisations de police et directionnelle) se font dans une logique d'itinéraires.

Cette démarche, rendue plus efficace par l'utilisation du logiciel n'exclut pas les remplacements ponctuels rendus nécessaires par les détériorations rencontrées suite aux accidents ou dégradations diverses.

La signalisation horizontale est un élément important pour la sécurité routière et sa visibilité est contrôlée chaque année. Les produits de marquage routier (peintures, enduits à froid et enduits à chaud) y compris les bandes préfabriquées sont soumis à la norme NF « Equipement de la route » et sont certifiés Visibles la Nuit et par Temps de Pluie (VNTP).

Par ailleurs, le Conseil départemental conduit au travers du dispositif Campus Sécurité, des actions dans les collèges qui permettent de sensibiliser près de 4 000 collégiens chaque année aux risques routiers.

Moderniser les infrastructures

Dans un contexte budgétaire contraint, le Conseil départemental poursuivra les efforts initiés depuis plusieurs années en maintenant un niveau d'investissement conséquent, dans un esprit constant d'optimisation des aménagements proposés et de leurs financements. Ainsi les investissements se concentreront sur :

- Un engagement fort pour dynamiser les projets d'infrastructures de l'Etat sur son territoire (déviation d'Orange et libération des emprises foncières LEO)



- La poursuite du programme pluriannuel de modernisation des voies transférées par l'Etat et de modernisation des axes structurants :

- RD 900 (ex RN 100) sur l'itinéraire Avignon-Apt
- RD 907 (ex RN7) sur l'itinéraire Avignon-Orange
- RD973 sur l'itinéraire Cavaillon Pertuis,
- RD942 sur l'itinéraire Avignon Carpentras
- Itinéraire de contournement Cavaillon-Carpentras-Orange (RD72)

- La suppression des passages à niveau classés préoccupants (PN6, PN8 et PN15) en partenariat avec SNCF Réseau et l'Etat

- Le recalibrage des voies et le renforcement des structures de chaussée avec traitements de sécurité par itinéraire

- L'amélioration et la sécurisation du réseau routier départemental à travers des partenariats avec les collectivités en matière d'aménagements de sécurité, d'aménagements des entrées et des traversées d'agglomération

- Le renforcement des études routières de façon à anticiper et à faciliter la programmation des travaux routiers

Développer des pratiques routières respectueuses du développement durable

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, de la démarche Agenda 21 votée en juillet 2010 et de la convention d'engagement volontaire signée le 20 janvier 2014 par le Conseil départemental les services s'investissent pleinement pour identifier les actions pouvant être mises en œuvre :

- La démarche «zéro phyto» est pérennisée et évolue vers un accompagnement progressif vers

le fauchage raisonné (faucher le bord des routes lorsque c'est strictement nécessaire)

- Un effort important est maintenu en faveur de la prévention des incendies en bord de route, de la lutte contre le chancre du platane, mais aussi en faveur de plantations d'espèces locales nécessitant peu d'entretien

- Le retraitement des matériaux, l'utilisation de matériaux recyclés, le recours aux enrobés tièdes moins producteurs de CO2, sont systématiquement encouragés lorsque les conditions techniques et économiques sont acceptables.

- Le recours aux pratiques nouvelles, plus respectueuses de l'environnement, (gestion des déchets du BTP, partenariat avec l'ensemble de la filière BTP, renforcement des études environnementales et ouverture à des techniques moins polluantes dans les appels d'offres...).

Poursuivre le développement des véloroutes et voies vertes

Le Conseil départemental s'est engagé dans la réalisation de 3 véloroutes constituant des axes de desserte structurants au niveau départemental :

La Véloroute du Calavon (Eurovélo 8 partie vauclusienne), la ViaRhôna (Eurovélo 17) et la Via Venaissia qui aura vocation à relier les deux Eurovélo et est portée au schéma régional des Véloroutes.

A ce jour, le Conseil départemental assure l'entretien et l'exploitation de plus de 60 km de voies réalisées sans attendre la mise en œuvre du schéma vélo, le Conseil départemental a accru sensiblement son effort en faveur de la réalisation de nouveaux tronçons sur ces 3 infrastructures.



FAVORISER LE DÉPLACEMENT DES PERSONNES ET LES NOUVELLES MOBILITÉS

Mettre en œuvre le schéma départemental de développement de covoiturage

En déclinaison de la stratégie départementale de développement 2015-2025 et du Schéma Directeur Départemental des Déplacements adopté le 28 avril 2017, le Conseil départemental s'est engagé dans une politique en faveur de la mobilité durable des Vauclusiens.

Il convient de mettre en œuvre les orientations arrêtées par l'Assemblée départementale le 21 septembre 2018 par le soutien au développement d'aires de covoiturage dans le département et l'appui aux dispositifs d'intermédiation.

Parallèlement un Plan de Déplacement de l'Administration a vocation à définir la politique de déplacements des agents départementaux.

Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture

L'élaboration d'un plan de mobilité s'impose depuis 2015 aux employeurs regroupant au moins cent travailleurs sur un même site. Dans ce cadre, un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) est en cours d'élaboration au Conseil départemental pour définir la politique de déplacements des agents départementaux. Il a pour objectif d'améliorer leurs trajets domicile-travail et professionnels et de les inciter à utiliser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Un plan d'action sera défini collégialement et proposé à la validation de l'Assemblée départementale en s'appuyant sur le diagnostic des pratiques actuelles de déplacements.

Le Conseil départemental souhaite promouvoir les modes actifs de déplacement comme le vélo

ainsi que les transports en commun et se positionne en partenaire actif des autres acteurs de la mobilité sur son territoire, en particulier sur le territoire du Grand Avignon où se concentrent d'importants enjeux.

Organiser les compétences en matière de transports des élèves et étudiants en situation de handicap

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le transport des élèves et étudiants en situation de handicap est resté une compétence départementale en raison de son caractère social et solidaire.

Suivant les dispositions du Code des transports, le Conseil départemental prend en charge les frais liés au transport vers leur établissement scolaire d'affectation dès lors qu'ils sont domiciliés sur le territoire départemental et qu'ils ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie. Face à l'augmentation régulière du nombre de demandes, le Conseil départemental a pris le parti d'organiser la prise en charge en choisissant le mode de transport le mieux adapté à l'élève et à sa famille.

Elle consiste en la mise à disposition gratuite au profit des familles de solutions de transport adapté en privilégiant les services collectifs ou à indemniser des frais engagés par les familles sous certaines conditions.

De plus, et en application de la convention de partenariat signée le 3 août 2017, le Conseil départemental continue d'assurer certaines prestations pour le compte de la Région, notamment le programme de mise en accessibilité des arrêts de bus en déclinaison du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) en suivant les dispositions du décret n°2014-1323 du 4 novembre 2014.

PERMETTRE AUX COLLÉGIENS DE TRAVAILLER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS MATÉRIELLES

Mener à bien des travaux lourds de réhabilitation-restructuration dans les collèges

➤ en phase travaux :

Collège Vallis Aéria à Valréas

- Après avoir livré à la rentrée de 2018, un rez-de-chaussée et un CDI complètement rénovés ainsi qu'une salle polyvalente neuve à la Toussaint, la réhabilitation du collège et de ses abords se poursuivront de manière intense jusqu'à l'été 2019.

Collège Pays des Sorgues au Thor

- Les travaux de restructuration partielle du collège Pays des Sorgues au Thor débuteront en 2019 pour une durée de 18 mois. Ils consistent à la reconstruction de la demi-pension et d'un logement de fonction et principalement au réaménagement des locaux libérés et à la requalification de l'entrée.

➤ en phase études :

- Le Conseil départemental mènera à bien les études de conception de la réhabilitation du collège Voltaire à Sorgues avant de lancer la consultation pour les travaux et avancera sur les études de trois autres collèges (réhabilitation totale de Lou Vignarès à Vedène, réhabilitation partielle et requalification de Saint Exupéry à Bédarrides et Alphonse Daudet à Carpentras).

- Mettre en œuvre le nouveau référentiel des collèges.

cités mixtes

En 2019, la signature d'un avenant à la Convention de main unique avec la Région dans le cadre de la gestion des cités mixtes, impactera l'ensemble des remboursements du Conseil départemental avec l'application de la TVA pour toutes les nouvelles opérations.

Développer le partenariat Département/collège pour un entretien et une maintenance plus efficaces

Le Conseil départemental de Vaucluse œuvre à la rationalisation de la maintenance et de l'entretien des collèges dans un contexte où les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) ont la charge de la maintenance et de l'entretien courant, le Département de l'entretien curatif et des mises en conformité techniques.

La dernière convention cadre de partenariat entre le Conseil départemental et chacun des collèges a précisé plus clairement les objectifs assignés et la répartition des compétences au titre de la maintenance technique et de l'entretien général. La pertinence et la coordination des interventions dans ces domaines permettent de mieux utiliser les bâtiments pour le confort des usagers et de repousser les opérations lourdes de réhabilitation.

Le Conseil départemental développe le recours à des groupements de commandes avec les EPL volontaires afin de contractualiser avec une même entreprise le volet maintenance préventive (compétence EPL) et la maintenance corrective (compétence Département) : installation sécurité incendie, équipements thermiques, ascenseurs, portes, barrières et portails automatiques... L'objectif de la collectivité est de fédérer le maximum de collèges sur la base de cahiers des charges qui engagent plus les prestataires et d'élargir ces groupements à d'autres champs techniques. Suite au succès de la démarche, il est envisagé de constituer un seul groupement volontaire fédérant l'ensemble des EPL et intervenant potentiellement sur un champ très large. Chacun des EPL aurait alors la possibilité d'adhérer ou pas aux différentes procédures d'achat qui seraient successivement lancées par typologie de besoins à couvrir.

GÉRER ET MODERNISER LE PATRIMOINE BÂTI DU DÉPARTEMENT

Mener à bien des travaux lourds de réhabilitation/restructuration dans le patrimoine hors collèges

Les études de confortement et de remise à niveau (technique, accessibilité, sanitaire...) de notre patrimoine s'intensifient.

La construction de l'agence et centre routier de Carpentras, avec une autorisation de programme de 4,1 M€, se réalisera en 2019. Les études de maîtrise d'œuvre du nouveau centre routier d'Apt vont débiter.

Le Conseil départemental poursuit son action d'adaptation de son réseau d'EDeS. Les études de maîtrise d'œuvre relatives à la réhabilitation de l'EDeS Carpentras de Lassone, et du nouvel EDeS d'Apt vont être menées.

Dans le cadre d'une stratégie culture et patrimoine ambitieuse, l'effort du Conseil départemental porte également sur la mise en sécurité de son patrimoine classé et historique avec les études de restauration de la partie départementale du Palais des Papes et de mise en sécurité du Château de la Tour d'Aigues.

Les études de programmation relatives à la construction des nouvelles archives départementales ont permis de dimensionner cet important équipement et d'en arrêter l'implantation.

La consultation de maîtrise d'œuvre sous forme de concours sera menée au premier semestre 2019.

Rationaliser l'intervention départementale sur l'ensemble du patrimoine

➤ Actions récurrentes

Le Conseil départemental mène un programme régulier de mise aux normes sanitaires, d'amélioration du clos/couvert et des équipements techniques dans un contexte d'une réglementation évolutive. Les priorités portent sur la mise en sécurité des bâtiments et l'accessibilité des personnes en situation de handicap conformément aux engagements pris dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Il s'agit de privilégier les opérations qui induiront des coûts de fonctionnement plus faibles et par la même allègeront la charge financière de la dotation de fonctionnement versée aux collèges.

➤ Évolution des méthodes

La rationalisation de la maintenance (pilotage des installations techniques, maintien en bon état des éléments constitutifs du clos/couvert) et de l'entretien (courant, curatif) se renforce avec le développement de contrats plus globaux, associant en même temps le pilotage des installations, l'entretien et des programmes de travaux de remise à niveau plus conséquents. La collectivité devra être plus particulièrement attentive au patrimoine récemment acquis ou transféré suite aux transferts de compétences en raison de la grande hétérogénéité de celui-ci.

➤ Adaptation des organisations

Afin de répondre au défi des obligations drastiques d'économies d'énergies et d'amélioration sanitaire de nos locaux, le Département maintient son action d'adaptation, de restructuration, d'extension de son patrimoine bâti.

SE PRÉPARER À LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil départemental gestionnaire de services et d'équipements publics se doit de réduire les conséquences humaines, techniques et financières des risques naturels et technologiques sur ses missions, son patrimoine et son activité. Le contexte d'insécurité général le conduit à s'impliquer davantage avec les différents acteurs de la gestion de crise pour œuvrer à la protection des populations et des biens.

Il importe donc de mobiliser tout particulièrement les agents du Département en les impliquant dans le suivi d'évènements réels et d'exercices. La réactualisation des procédures de l'astreinte, gage de la continuité du service public, servira de support pour les sensibiliser aux risques auxquels est exposé notre territoire, permettre l'activation des procédures et la mise en œuvre des moyens adaptés en situation de crise.

La participation du Conseil départemental aux Commissions Locales d'Information (CLI) préventive du public concernant les risques nucléaires, et l'organisation de la lutte contre la dissémination des maladies via l'éradication du moustique tigre seront poursuivies.

L'engagement des actions inscrites à l'Agenda 21, telles que le partage d'expériences et l'information du public, sera privilégié pour instaurer une culture du risque favorable à la mobilisation de l'ensemble des compétences impliquées dans la prévention et l'organisation des secours. Le partenariat avec le SDIS sera à cet égard renforcé.



GLOSSAIRE

- Ad'AP** : Agenda d'Accessibilité Programmée
- AEMO** : Assistance Educative en Milieu Ouvert
- ANCCLI** : Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
- APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie
- AP/CP** : Autorisations de Programme/ Crédit de paiement
- APN** : Activités de Pleine Nature
- APS** : Activités Physiques et Sportives
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- AURAV** : Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse
- AVD** : Agence Vaucluse Développement
- BP** : Budget Primitif
- BRGM** : Bureau de Recherche Géologique et Minière
- bRSA** : bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
- BTP** : Bâtiments et Travaux Publics
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CAF** : Capacité d'Autofinancement
- CAUE** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement
- CD84** : Conseil départemental de Vaucluse
- CDESI** : Commission départementale Espace Sites et Itinéraires
- CLI** : Commission Locale d'Information
- CLIC** : Centre Local d'Intervention et de Coordination
- CNSA** : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- CPER** : Contrat de Plan Etat Région
- CPIER** : Contrat de Plan Interrégional Etat-Région
- CPOM** : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
- CRC** : Chambre Régionale des Comptes
- CSG** : Contribution Sociale Généralisée
- CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- DDCS** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- DDFH** : Dispositif Départemental en Faveur de l'Habitat rénové
- DDFiP** : Direction Départementale des Finances Publiques
- DFCI** : Défense de la Forêt Contre les Incendies
- DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement
- DMTO** : Droits de Mutation à Titre Onéreux
- DSI** : Direction des Services Informatiques
- DSN** : Déclaration Sociale Nominative
- DSP** : Délégation de Service Public
- ENS** : Espace Naturel Sensible
- EDeS** : Espace Départemental des Solidarités
- EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPF** : Etablissement Public Foncier
- EPLE** : Etablissement Public Local d'Enseignement
- ESSM** : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
- FAJ** : Fonds d'Aide aux Jeunes
- FCTVA** : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- FDACV** : Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie
- FDUSL** : Fonds Départemental Unifié Solidarité Logement
- FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- FttH** : Fibre optique jusqu'à l'abonné (Fiber to the Home)

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
IAA : Industrie Alimentaire et Agricole
LDA : Laboratoire Départemental d'Analyses
LGV : Ligne à Grande Vitesse
LPFP : Loi de Programmation des Finances Publiques
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
MSAP : Maisons de Services Au Public
NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OIR : Opération d'Intérêt Régional
PAPH : Personnes Âgées Personnes Handicapées
PASRAU : Prélèvement A la Source pour les Revenus Autres
PDA : Plan de Déplacement de l'Administration
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDDL : Plan Départemental de Développement de la Lecture publique
PDESI : Programme Départemental des Espaces Sites et Itinéraires
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PDR : Plan de Développement Rural
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PNR : Parc Naturel Régional
PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
RAPT : Réponse Adaptée Pour Tous
RD : Route Départementale
RH : Ressources Humaines
ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire
RSA : Revenu de Solidarité Active
RTHD : Réseau Très Haut Débit

S3DV : Schéma Départemental de Développement Durable de Vaucluse
SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAE : Système d'Archivage Electronique
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement rural
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SCoRAN : Stratégie de Cohérence Régionale en Aménagement Numérique
SDA : Schéma Directeur d'Accessibilité
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SEV : Syndicat d'Electrification Vauclusien
SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SI : Système d'Information
SLL : Service Livre et Lecture
SMAEMV : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux
SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation
TI : Travailleurs Indépendants
TICE : Technologie de l'Information et la Communication pour l'Enseignement
THD : Très Haut Débit
TIMS : Territoire d'Intervention Sociale
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
VPA : Vaucluse Provence Attractivité

